

Bilan de la concertation continue

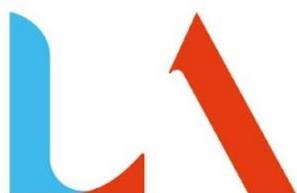
Mise à jour DSF et
cartographie de l'éolien
en mer – volet MEMN

Concertation du 11 décembre 2024
au 12 avril 2025

Carmen Bouley de Santiago
et Marie-Claire Eustache, garantes
désignées par la CNDP

-

Le 29 avril 2025



commission
nationale du
débat public



SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DU PROJET	3
Maître d'ouvrage	3
Contexte du projet	3
Objectifs du projet selon la maîtrise d'ouvrage	3
Localisation du projet	3
Périmètre de la mission des garantes MEMN	4
Calendrier	6
LES DATES ET CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION	7
Les dates clés	7
Les chiffres clés :	8
RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT PUBLIC	9
Du débat préalable au suivi de la concertation continue	9
Le suivi de la concertation continue sur la façade MEMN	10
SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC	10
La suite du débat public	10
Le démarrage de la concertation continue	10
La fin de la concertation continue	10
MISSION DES GARANTES	11
Les missions communes à toutes les missions de concertation continue	11
Les missions spécifiques à la présente concertation	11
ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION	12
Le budget de la concertation	12
Le pilotage de la concertation	12
Les recommandations des garants	12
Le dispositif de communication retenu	13
Le dispositif de participation retenu	14
RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE	15
Le webinar national du 12 février 2025	15
Les rencontres régionales et les contributions ciblées MEMN	17
AVIS DES GARANTES SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION	21
Sur la qualité de la concertation	21
Sur les enseignements issus des contributions du public	23
Sur les réponses apportées aux recommandations de la CNDP	24
Demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage	25
LISTE DES ANNEXES	26

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Maître d'ouvrage

Ministères en charge de la mer et de l'énergie et RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français, dans le cadre de sa mission de service public.

Contexte du projet

Les documents stratégiques de façade (DSF), qui déclinent les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade visent à concilier la préservation du milieu marin avec le développement durable des activités maritimes.

Les DSF comportent deux volets :

- **Le volet stratégique** qui intègre la situation de l'existant dans le périmètre de la façade maritime concernée et les objectifs stratégiques et des indicateurs associés ;
- **Le volet opérationnel** qui intègre les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique et un plan d'action.

Les volets stratégiques des DSF ont été adoptés par les préfets coordonnateurs de façade en septembre 2019 et ont fait l'objet d'une [concertation préalable avec garants](#) qui s'est tenue entre janvier et mars 2018.

Le rôle des DSF comme documents de référence pour la **planification de l'éolien en mer** a été renforcé par la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable, avec l'introduction d'une cartographie des zones prioritaires pour le développement de nouvelles capacités pour l'éolien en mer au regard des différents enjeux et usages de la mer existants.

Objectifs du projet selon la maîtrise d'ouvrage

Pour chacune des 4 façades maritimes, le document stratégique de façade doit préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). Le volet stratégique des DSF est le support de la planification maritime des usages de la mer. Parmi les attendus du gouvernement lors de la saisine du débat préalable figuraient notamment :

- La consolidation du réseau d'aires marines protégées (AMP) ;
- Le développement (et la définition) des zones de protection forte (ZPF).

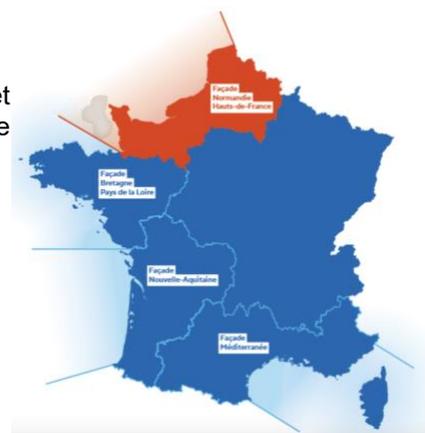
Le DSF doit également identifier pour chaque façade maritime, une cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables en mer et de leurs ouvrages de raccordement au réseau public de transport d'électricité, à deux horizons temporels différents :

- Sur une période de dix ans à compter de sa publication (18 GW visés en 2035) ;
- À l'horizon 2050 (45 GW visés), qui pourront être précisées et revues lors de la révision de la cartographie.

Localisation du projet

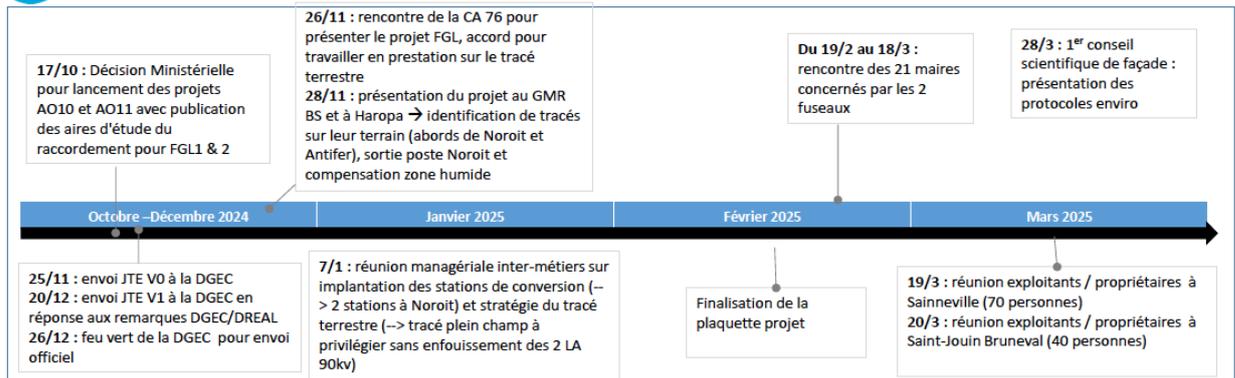
Le champ de la mise à jour des documents stratégiques de façade et de la planification de l'éolien en mer est celui de la France métropolitaine et de ses quatre façades maritimes.

Le présent rapport concerne la façade Manche Est - Mer du Nord (MEMN).





Bilan de la concertation Ferracci (ex Fontaine) au 25/3/25



Enjeux pour le trimestre à venir :

- Validation interne du DPP (ex JTE/DPPAE pour envoi officiel à la DGEC)
- Poursuite des rencontres avec l'externe (services de l'état, collectivités, élus..) pour définir le FMI
- Finalisation avec Renault du protocole de rachat de foncier à Noroit (Mars)
- Analyse juridique de la déclinaison de la notion de projet global FGL 1 et 2 concernant l'EI et les autorisations (Mars)

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parcs-eoliens-mer-fecamp-grand-large-1-2>).



Aire d'étude terrestre identifiée par RTE. L'aire d'étude terrestre identifiée est la même pour Fécamp Grand Large 1 et Fécamp Grand Large 2. Le raccordement terrestre de ces parcs éoliens pourra en partie être mutualisé avec un autre projet normand, appelé « **Transition Énergétique des Boucles de Seine** ». Cet autre projet prévoit notamment la création de deux postes électriques (Noroit et Roseaux) dans la zone du Havre et de Port-Jérôme. C'est vers ces postes que pourraient être raccordés les futurs parcs de Fécamp Grand Large 1 et 2. Ainsi le nombre d'infrastructures à créer sera limité au strict nécessaire.

Dans le cadre de cette concertation Fontaine avec l'ensemble des parties prenantes locales, RTE s'attachera à définir plusieurs propositions de fuseau des liaisons souterraines entre l'atterrage et les postes électriques. Une réunion de fin de concertation sous l'égide du préfet validera le fuseau de moindre impact.

- La concertation continue portant sur les zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050. Ces zones pourront être précisées et revues ultérieurement au regard de l'évolution des enjeux et des technologies disponibles, lors de la révision de la cartographie à l'issue

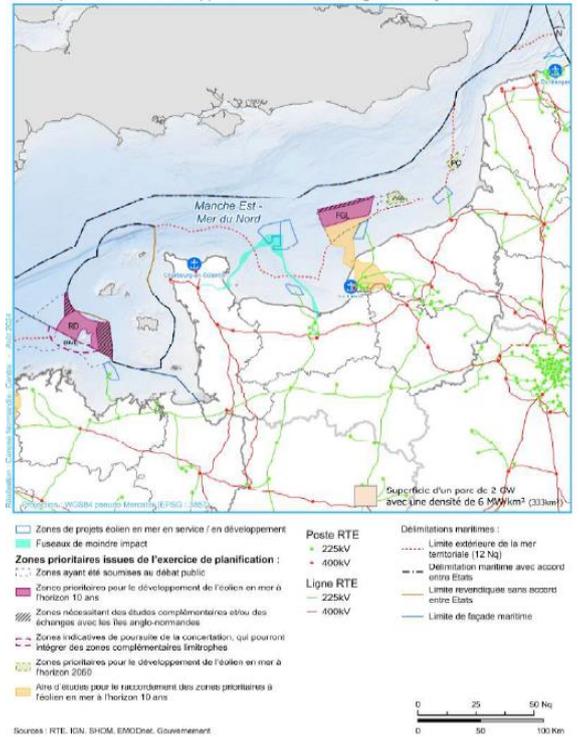
de nouvelles concertations et consultations avec les instances et les acteurs de la façade et des façades limitrophes le cas échéant.

- **Albâtre Grand Large (AGL – 121 km²)** - Zone valorisable sous réserve d'études **complémentaires**, d'évolution des usages en présence et de la poursuite de la concertation locale avec les acteurs ;
- **Picard Opale (PO – 71 km²)** - Zone valorisable sous réserve d'études complémentaires et de la poursuite de la concertation locale avec les acteurs.

Façade Manche Est - Mer du Nord

Eolien en mer

Zones prioritaires de développement retenues au large de la façade MEMN



La carte en vignette ci-contre, jointe en [annexe](#), faisant partie de la décision du gouvernement, reprend ces différentes zones en les replaçant dans le contexte géographique des régions limitrophes.

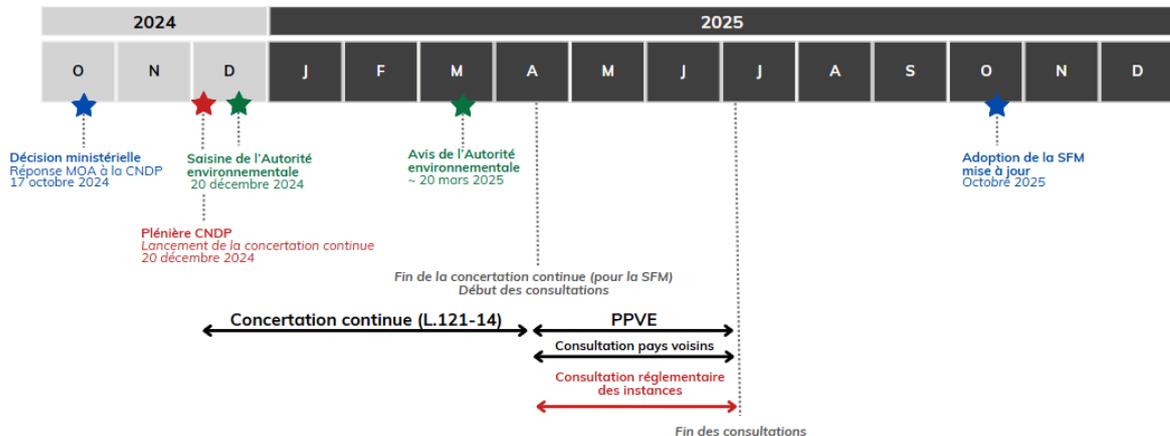
Calendrier

Le calendrier de la maîtrise d'ouvrage prévoit :

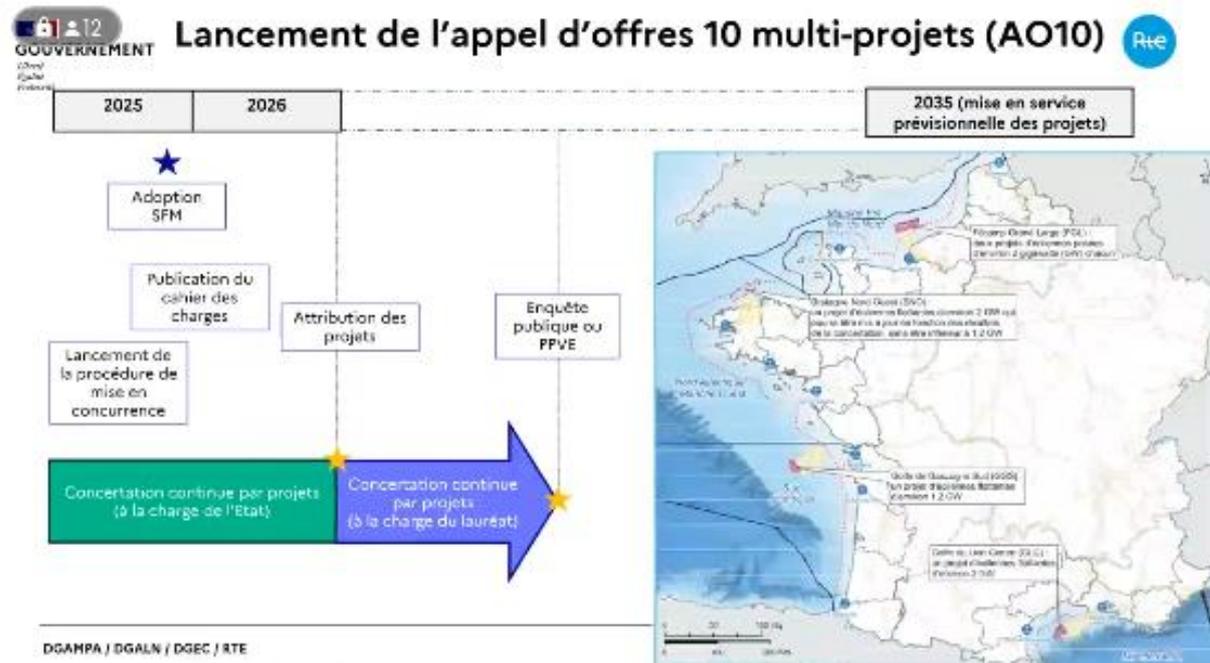
- Une participation du public par voie électronique portant sur les stratégies de façades maritimes (SFM, ou documents stratégiques de façades -, DSF) se tenant du 5 mai au 5 août 2025 ;
- L'adoption des stratégies de façades maritimes (SFM) à l'automne pour un rapportage à suivre à la Commission européenne dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) ;
- Une concertation continue sur le volet planification éolienne portant sur tous les projets de parcs lancés dans les dix ans suivant la décision jusqu'à la déclaration d'utilité publique de chaque projet.

A la date d'achèvement de rédaction du présent document, la maîtrise d'ouvrage affiche donc deux calendriers différents, relatifs

- À la planification maritime :



- À la planification éolienne :



LES DATES ET CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

Les dates clés

- 22 mars 2023 : la CNDP est saisie par les ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, de la Transition énergétique et par le secrétaire d'État chargé de la Mer.
- 20 novembre 2023 – 26 avril 2024 : débat public présidé par Floran Augagneur et quatre Commissions particulières du débat public (CPDP – une par façade métropolitaine).
- 26 juin 2024 : publication du compte rendu du débat, de sa synthèse et du bilan de la présidente de la CNDP et de l'atlas de « *la mer en débat* ».
- 17 octobre 2024 : décision des maîtres d'ouvrage suite au débat sur la mer et rapport sur la prise en compte du débat.
- 11 décembre 2024 : avis de la CNDP sur la complétude et la qualité des réponses de la maîtrise d'ouvrage au regard des questions et des recommandations du public et désignation de deux garants de concertation continue par façade métropolitaine.
- 19 décembre 2024 : saisine de l'Autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la maîtrise d'ouvrage.
- Mars-4 avril 2025 : consultation en ligne relative à l'appel d'offres n°10
- 13 mars 2025 : avis de l'Autorité environnementale (Ae) sur l'évaluation environnementale de la maîtrise d'ouvrage.
- 1^{er} avril 2025 : publication de l'auto saisine du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) relative à l'évaluation de la pertinence écologique des zones d'études prioritaires pour le développement de l'éolien en mer et des secteurs d'études prioritaires pour le développement de la protection forte.
- 12 avril 2025 : fin de la concertation continue portant sur les DSF.
- 29 avril 2025 : publication des bilans relatifs à la concertation continue sur les stratégies de façades maritimes, préalables à la PPVE relative à la mise à jour des documents stratégiques de façade.
- 5 mai – 5 août 2025 : participation par voie électronique.

Les chiffres clés :

Il convient de noter que sur la façade MEMN, les moyens de communication presse, lettres d'information, plaquettes et photomontage déployés étaient davantage axés sur l'éolien en mer, et tout particulièrement sur le parc Fécamp Grand large.

Communication

- **Sites internet :**
 - Page portail de la concertation : 146 visites uniques, 169 pages vues
 - Page MEMN du site de la DIRM : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/concertation-continue-la-mer-en-debat-a1270.html>: 132 visites uniques, 160 pages vues
 - Site de la DREAL + site eoliennesenmer: <https://www.eoliennesenmer.fr/concertcontinue-eolmer-memn>
 - Youtube: Le préfet vous répond "Youtube" sur le projet FGL : <https://www.youtube.com/watch?v=xFLA4WZFiY>
 - Site Internet de RTE : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parcs-eoliens-mer-fecamp-grand-large-1-2>
- **Envois de courriels bases de contacts :**
 - Pas de circularisation du Conseil National de la Mer et du Littoral (communications orales en plénière et au bureau) ;
 - Pour MEMN:
 - Aux instances en façade : CMF, CAF, CT-DSF, CP, CSF...
 - DREAL : 2 lettres du projet (Centre Manche 534 contacts) et Fécamps Grand Large (210 contacts)
 - CNDP :
 - Envois en amont du webinar national et des webinaires régionaux aux 4644 contacts de la « Mer en débat » (MEMN : 955, NAMO : 878, MED : 732, SA : 629, non localisé 1450) d'une lettre d'invitation aux webinaires nationaux et locaux et d'une relance pour les webinaires locaux et d'une lettre dédiée aux modalités de la concertation ;
 - MEMN: envoi de 4 lettres d'invitation en amont des réunions publiques de Paluel et Étretat et des 2 webinaires régionaux des 10 et 20 mars aux 955 contacts de la base du débat public correspondant aux deux régions.
- **Réseaux sociaux**
 - Compte LinkedIn national : 1 post sur LinkedIn, 70 réactions, 1 commentaire, 31 partages
 - Compte LinkedIn "Parcs éoliens Normandie" : 6 posts sur LinkedIn, 29 réactions, , relayant la tenue des 2 webinaires et des 2 réunions publiques ;
 - Compte Facebook "Parcs éoliens Centre Manche" : 8 posts
- **Parutions presse**
 - 28 articles dans journaux/radios régionaux entre le 18/10/2024 et le 25/03/2025 (une 15e de titres presse et/ou en ligne) ;
 - Plan média RTE: 6 encarts presse pour les réunions publiques de Paluel et d'Étretat.
- **Plaquette de communication** sur le développement de l'éolien en mer et Fécamp Grand Large, réalisée par la DREAL en janvier 2025.
- **Photomontages** réalisés pour visualiser l'impact du futur parc Fécamp Grand Large depuis la côte.

Participation

- **Outil de contribution en ligne et courriels reçus à l'adresse mail de la concertation :**
 - National : 45 contributions dont 8 doublons sur plusieurs façades soit 37 contributions réelles,
 - MEMN : 14 contributions
 - 6 contributions, dont une provenant du CRPMEM (Normandie, MEMN).
- **FAQ (à la date du 22 avril 2025)**

- Total national : 196 questions ayant reçu une réponse (avec mutualisation de certaines questions par grandes catégories). Les 3 thèmes les plus questionnés sont : l'environnement (64 questions dont 29 relatives aux AMP et ZPF), l'éolien en mer (42 questions en incluant le raccordement) et la pêche (22 questions) ;
 - MEMN: 36 questions et réponses. Les thèmes les plus questionnés sont l'éolien en mer dont les contributions sont parsemées sur les enjeux suivants : le bon état écologique de la mer (11 dont 3 sur les zones de protection forte et AMP), la pêche et son avenir (12) auquel s'ajoutent des questions sur l'aquaculture (3) et l'extraction de granulats (4).
 - Les délais moyens de réponse n'ont pas été calculés mais les réponses ont été faites, soit lors des webinaires, soit complétées ultérieurement ou répondues pour les contributions en ligne avant la fin de la concertation continue cf FAQ nationale et FAQ MEMN.
- **Webinaires :**
 - Webinaire national de présentation du 12 février 2025 : 478 participants et 121 contributions du public sur le « chat » de la réunion
 - 2 Webinaires MEMN de présentation les 10 et 20 mars 2025 : un total de 154 participants (88+66), une soixantaine de contributions dont 31 questions sur le "chat" des réunions :
 - Le webinaire du 10 mars était consacré à une présentation générale du DSF et des enjeux et stratégies de la pêche artisanale et côtière de la Normandie et des Hauts de France (en présence des deux présidents des comités des pêches).
 - Le webinaire du 20 mars a porté sur les planifications thématiques dont l'éolien mer, les zones de protection fortes, l'aquaculture et les granulats marins.
 - **Réunions publiques :**

2 réunions publiques ont été organisées sur la façade à ce jour, les 28 février 2025 à Paluel et le 6 mars 2025 à Étretat et ont réuni 105 personnes (45+60). Lors de la première, 16 échanges ont eu lieu : ils portaient principalement sur les sujets suivants l'éolien en mer et les impacts environnementaux (6), la pêche et les indemnités (4), la concertation et la gouvernance (3). Lors de la seconde, 10 questions ont été posées sur : l'éolien en mer et son impact paysage (4), mais aussi des innovations technologiques et les appels d'offres, ainsi que la concertation et la prise en compte du public (4).
 - **Deux garant.e.s** neutres et indépendant.e.s par façade nommé.e.s par la CNDP. Pour la façade MEMN, il s'agissait de Carmen Bouley de Santiago et de Marie-Claire Eustache.

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT PUBLIC

Du débat préalable au suivi de la concertation continue

Les demandes de réponses aux observations et propositions du public et recommandations de la Commission Particulière du Débat Public ayant organisé le débat public ont été publiées le 26 juin dans son [compte rendu](#) disponible en ligne sur le site de la CNDP.

En accompagnement de sa décision en date du 17 octobre 2024, la maîtrise d'ouvrage a publié son [rapport sur la prise en compte du débat](#).

La CNDP a émis le 11 décembre 2024 un [avis](#) sur la complétude et la qualité des réponses des maîtrises d'ouvrage au regard des questions et des recommandations du public pour chacune des quatre façades maritimes métropolitaines.

L'avis relatif à la façade MEMN a été repris dans la lettre de mission (cf. annexe 3) des garantes de la concertation continue.

Le suivi de la concertation continue sur la façade MEMN

Le tableau « suivi de la concertation continue » situé en fin de document synthétise les suites données aux recommandations contenues dans la lettre de mission relevant de la logique de court terme (stratégies de façades maritimes) à la date de remise du bilan.

Le tableau des recommandations synthétisant l'ensemble des recommandations contenues dans la lettre de mission sera suivi dans le cadre de la concertation continue sur l'éolien en mer.

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC

La suite du débat public

A la suite du débat public « *La mer en débat* » sur la mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et la cartographie de l'éolien en mer, mené du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024, le gouvernement a décidé, par une [décision publiée au Journal officiel](#) de la République française le 17 octobre 2024, de poursuivre son projet de mise à jour des documents stratégiques de façade, de définition des zones de protection forte et de planification de l'éolien en mer.

Par décision en date du 11 décembre 2024, la CNDP a chargé Carmen Bouley de Santiago et Marie-Claire Eustache de suivre la phase de concertation continue jusqu'aux ouvertures des consultations publiques prévues.

Le démarrage de la concertation continue

En théorie, le démarrage de la concertation continue peut être daté du 17 octobre 2024, jour de la décision de l'État, en application du principe de *continuum* du droit à l'information et à la concertation pour le public.

Mais c'est plutôt la date du 11 décembre 2024, date de nomination de garants par la CNDP qui doit être retenue comme date juridique du démarrage de la concertation continue.

Et concrètement pour le public, c'est enfin la date du 12 février 2025, première action de communication en direction du grand public, qui peut être retenue.

La fin de la concertation continue

Le calendrier initial présenté par la maîtrise d'ouvrage portait les arguments suivants :

- Nécessité d'adopter les stratégies de façades maritimes en octobre pour un rapportage à suivre à la Commission européenne, dans le cadre de la (DCSMM),
- Nécessité de formaliser les décisions dans les 3 mois précédant ce « *rapportage* »,
- Nécessité de tenir au préalable une Participation par voie électronique (PPVE) d'une durée de 3 mois ;
- Nécessité d'attendre la note d'intention sur la prise en compte de l'avis de l'AE que la maîtrise d'ouvrage souhaite rédiger pour la mettre à disposition du public dans le cadre de la PPVE.

La maîtrise d'ouvrage ayant envoyé son dossier d'évaluation environnementale le 19 décembre 2024, l'Autorité environnementale disposant d'un délai de 3 mois pour émettre son avis et la maîtrise d'ouvrage souhaitant y répondre en disposant d'un délai d'un mois, la date initiale de début de la PPVE avait donc été fixée au 19 avril 2025, ce qui impliquait une fin de concertation à la fin du mois de mars pour permettre aux garants de rédiger leurs bilans de concertation, éléments juridiquement constitutif du dossier de consultation de la PPVE.

Ainsi, le temps réel de concertation du public aurait donc été 5 semaines (du 12 février au 19 mars 2025).

Au cours de leurs échanges avec la maîtrise d'ouvrage au niveau national, les garants ont demandé un allongement de la concertation continue en mettant en avant, avec l'appui du bureau de la CNDP, la nécessité d'un calendrier de concertation permettant une information et une participation effective du public, prenant certes en compte les contraintes légales du gouvernement mais laissant suffisamment le temps au

public, une fois informé des éléments communiqués par la maîtrise d'ouvrage comme des outils mis à sa disposition, d'utiliser ces outils pour argumenter et contribuer au débat.

Les préfets coordonnateurs de la façade MEMN ont par ailleurs fait valoir dans un courrier conjoint auprès des autorités centrales que la qualité de la concertation menée jusqu'à présent dans le cadre de la planification éolienne avait permis de s'attacher la confiance des acteurs de la façade, mais que l'équilibre restait malgré tout fragile. Aussi, préoccupés par l'acceptabilité des politiques publiques en mer, ils sollicitaient un assouplissement du calendrier particulièrement contraint de la concertation relative à l'adoption du DSF, afin de garantir plus sûrement la sincérité des résultats de cette dernière. Ce courrier est toutefois resté sans réponse.

Les garants ont également proposé de diviser par deux le délai de rédaction de leurs bilans (de 1 mois à 2 semaines), au profit du temps consacré à la concertation continue.

Les recommandations des garants, formalisées dans leur [« lettre de recommandation n°1 »](#) publiée sur le [site de la CNDP](#) ont été suivies d'effet et les dates finalement retenues ont été les suivantes : fin de la concertation continue le 12 avril 2025, remise des bilans le 29 avril, et début de la PPVE fin avril (finalement repoussée au 5 mai 2025), soit un quasi doublement du temps initialement prévu de la concertation continue 8,5 semaines contre 5 à l'origine).

MISSION DES GARANTES

Les missions communes à toutes les missions de concertation continue

La CNDP est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou plusieurs personnes neutres par rapport au projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, les garants font attention à la transparence, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garants s'assurent que :

- Les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus du débat public sont bien pris en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics sont réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises sont transmises de manière intelligible et complète au public, puis font l'objet d'échanges.

Les garants reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la CNDP concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Les missions spécifiques à la présente concertation

La lettre de mission de Madame Ilaria Casillo, Vice-Présidente de la CNDP, aux garants de la concertation continue sur le volet Manche-Est-Mer-du-Nord (MEMN) de la mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et de la cartographie de l'éolien en mer, en date du 16 janvier 2025, est jointe en annexe.

Outre les onze points communs à toutes les façades, elle insiste sur les points suivants pour la façade MEMN :

- Débattre des modalités spécifiques des questions d'atterrissage dans le golfe normand breton ;
- Débattre des modalités spécifiques liées aux paysages sur la zone Albâtre Grand Large ;
- Débattre de l'évolution de la pêche normande dont la pêche artisanale et côtière ;

- Mettre en commun certaines modalités de la concertation continue entre les façades MEMN et NAMO afin de débattre conjointement des deux zones prioritaires Roches Douvres et Bretagne Nord Est à la limite entre les deux façades.

ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Le budget de la concertation

Les garants ont été informés dès le début de la concertation de l'absence de budget dédié à la concertation, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle locale. Par conséquent, la concertation a été pensée et mise en œuvre dans les deux cas avec les moyens humains et financiers courants.

Le pilotage de la concertation

A l'échelle nationale

Une première réunion initiée par la maîtrise d'ouvrage s'est tenue le 6 février 2025 en présence de représentantes et de représentants de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA), de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) et des garants de la CNDP.

Dans la foulée de cette réunion, les garants ont fait parvenir à la maîtrise d'ouvrage une [« lettre de recommandation n°1 »](#) sur les modalités de concertation souhaitées pour la concertation continue.

Outre les questions liées au calendrier de la concertation (cf. supra) et aux modalités de la concertation proprement dites, les garants ont recommandé :

- La tenue d'une réunion toutes les deux semaines au niveau national, en complément des réunions se tenant dans les façades. Cette demande a été acceptée et les réunions se sont tenues de façon fluide ;
- La fourniture par la maîtrise d'ouvrage d'une note d'information sur les modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue. Cette demande a été suivie d'effets le 18 mars 2025, bien que le courrier soit daté du 13 mars (cf. annexe).

Nota : pendant la durée de la concertation continue et sans en informer au préalable les garants la DGEC a mis en ligne au mois de mars et jusqu'au 4 avril 2025 une « consultation relative à l'appel d'offres n°10 » portant principalement sur le contenu, les modes d'allotissement et de passation du futur appel d'offres. Le formulaire de la consultation est joint en annexe.

A l'échelle MEMN

Une première réunion s'est tenue le 15 janvier 2025, organisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie (DREAL Normandie) et la Direction Interrégionale de la Mer Manche Est Mer du Nord (DIRM MEMN), en présence de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA), de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) et de RTE.

Elle a été suivie de réunions régulières qui se sont tenues de façon fluide sur un rythme d'environ 10 jours entre deux réunions, recentrées autour des services déconcentrés DREAL Normandie, DIRM MEMN et RTE.

Les recommandations des garants

A l'échelle nationale

Dans leur lettre de recommandation n°1, outre l'allongement de la concertation, les garants ont fait état des 4 recommandations principales suivantes :

- **Un dispositif d'information numérique** lisible, cohérent et regroupant en un seul lieu toute l'information relative à la concertation et renvoyant sur les quatre façades ;
- **Un dispositif de participation en ligne** au travers d'un ou de plusieurs webinaires nationaux ;

- **Un outil de contribution de type « plateforme numérique de contribution »** permettant aux personnes le souhaitant de contribuer de façon argumentée sur les sujets de planification maritime et également sur les sujets de planification éolienne, sur leur façade maritime ainsi que sur les sujets d'envergure nationale ;
- **Des outils de mobilisation numérique, pouvant être utilisés dans le cadre du ou des webinaires ou pour proposer au public de s'exprimer via la plateforme numérique mise à sa disposition.**

Pour répondre à une demande forte de leur lettre de mission, et compte tenu d'un calendrier permettant difficilement d'aborder ce sujet pendant le temps de la concertation continue, les garants ont en outre demandé (cf. [« Lettre de recommandation n°2 »](#)) qu'une réunion centrée sur l'évaluation environnementale du volet stratégique des documents de façade soit organisée en début de PPVE, et de profiter de cette occasion pour avoir communication des enseignements tirés par la maîtrise d'ouvrage des apports du public et de sa réponse. Cette demande n'a pas été suivie d'effets.

A l'échelle MEMN

Lors des échanges avec leurs interlocuteurs locaux, les garants ont émis les recommandations suivantes:

- Une bonne articulation entre la concertation continue DSF et celle portant sur les parcs, afin de permettre un retour global sur le DSF et d'aborder les 4 parcs retenus par décision ministérielle, avec un focus sur l'A010 Fécamp-Grand-Large et celui de Roches-Douvres - Îles Anglo-Normandes
- Une concertation continue DSF devant aborder l'ensemble des sujets traités par ces derniers, dépassant l'éolien en mer et les ZPF ;
- Une durée de concertation continue très limitée, qui gagnerait à être prolongée jusqu'au mois de juin afin de mettre en place des modalités à la hauteur des enjeux ;
- L'utilisation de la page dédiée du site internet de la DIRM MEMN pour l'information du public propre à la façade, mais surtout le relai clair des différents sites Internet DIRM, DREAL, éoliens en mer et RTE vers la plateforme Geolittoral qui héberge la concertation continue ;
- L'envoi rapide d'une première lettre d'information grand public pour lancer la concertation continue
- La tenue de plusieurs webinaires relatifs aux sujets pertinents pour la façade ;
- Des modalités à mettre en place pour intégrer réellement le grand public notamment celles et ceux habitant sur les côtes. Plus globalement, réfléchir à leur représentation dans les instances de suivi;
- La tenue de réunions publiques, non seulement sur Fécamp Grand Large organisées par les services de l'État, mais également sur les autres zones de parcs éolien retenues dans la décision de l'État d'octobre 2024 ;
- Un relais actif de l'outil de contribution du public ;
- Une information à relayer via les réseaux sociaux locaux (LinkedIn de parcs éoliens en Normandie, intervention du préfet sur Youtube).

Enfin, que ce soit à l'échelle nationale ou locale, les garants ont fait profiter la maîtrise d'ouvrage de leur expérience en matière d'organisation de webinaires et ont pu observer que leurs conseils avaient été globalement suivis d'effet, les réunions ayant été animées de façon satisfaisante, malgré l'absence d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'un webinaire annulé.

Le dispositif de communication retenu

A l'échelle nationale

- La DGAMPA a concentré dans une page refondue pour la cause du **site internet** GéoLittoral et intitulée [« Participez à la concertation continue »](#) dans l'esprit « portail » recommandé par les garants, l'information jusqu'alors éparse contenue dans les sites mer.gouv.fr, eoliennesenmer.fr et les sites des 4 DIRM.
- En ce qui concerne les réseaux sociaux,
 - Le compte LinkedIn de la DGAMPA a été utilisé pour relayer les informations nationales, comme le webinaire de présentation de la concertation du 12 février 2025 ; les garants ont recommandé sans succès l'utilisation de Facebook afin de toucher un public non professionnel.
- Pour sa part, la CNDP a utilisé, dans le respect de la RGPD, la base de contacts du débat pour soutenir la communication de la concertation continue (annonce du webinaire du 12 février, communication sur les modalités de concertation en amont des webinaires de façade, communication post webinaire sur les modalités de la concertation - 4644 contacts).

A l'échelle MEMN

- La DIRM MEMN a mis à jour régulièrement la page dédiée de son site : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/concertation-continue-la-mer-en-debat-a1270.html>.
- La DREAL a mis en place une page FGL sur le site Internet "éoliennesenmer": <https://www.eoliennesenmer.fr/concertcontinue-eolmer-memn>
- En ce qui concerne les réseaux sociaux
 - Compte LinkedIn "Parcs éoliens Normandie" : 6 posts sur LinkedIn, 29 réactions, relayant la tenue des 2 webinaires et des 2 réunions publiques .
 - Compte Facebook "Parcs éoliens Centre Manche": 8 posts
 - Post "Le préfet vous répond" sur le projet de Fécamp Grand Large sur la chaîne Youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=xFLA4WZFiY>
- Parutions presse :
 - 28 parutions dans la presse entre le 18/10/24 et 24/03/25 ont relayé les 2 webinaires et les 2 réunions publiques organisées ;
 - RTE a fait paraître 6 encarts presse pour relayer la tenue des 2 réunions publiques.
- La DREAL a fait paraître 2 lettres d'information aux personnes inscrites, soit 534 personnes pour le parc éolien Centre Manche et 210 personnes pour le parc FGL
- Ces lettres du projet ont également été publiées sur le site de la DREAL
- Une plaquette de présentation du développement de l'éolien en mer, et spécifiquement du parc Fécamp Grand Large a été réalisée en janvier 2025.
- Les garantes ont réalisé 4 lettres d'information qui ont permis de relayer aux 955 contacts via la CNDP la tenue des 2 webinaires et des 2 réunions publiques.

Le dispositif de participation retenu

A l'échelle nationale

- **Webinaires**
 - La maîtrise d'ouvrage a organisé un webinaire de présentation de la concertation continue qui s'est tenu le 12 février 2025 en présence de 478 personnes. Conformément aux recommandations des garants, la maîtrise d'ouvrage a mis en ligne sur le site de la concertation la [captation vidéo](#) de la réunion ainsi que le [support de présentation](#) utilisé.
 - Conformément à leur lettre de mission demandant que « *des échanges soient organisés avec le public pendant la concertation continue lors de la publication de l'évaluation environnementale stratégique des documents stratégiques de façade* », les garants ont demandé la tenue d'un second webinaire centré sur ce thème. Ils n'ont pas été entendus, et ont alors proposé qu'une telle réunion ait lieu en début de PPVE. La réponse a été négative.
- **Outils de contribution du public**
 - La maîtrise d'ouvrage a mis en ligne le 13 février 2025 un outil en ligne permettant au public de contribuer de façon anonyme. A la demande des garants, une fonctionnalité de repérage par façade a été ajoutée le 25 février 2025.
 - Pour permettre des contributions argumentées et construites sans limitation de taille, la maîtrise d'ouvrage a également ouvert le 13 février 2025 la possibilité de contribuer par mail avec envoi possible de pièces jointes.
- **FAQ**
 - L'outil de contribution en ligne ne permettant pas de visualiser en direct les questions et les réponses du public, les garants ont obtenu qu'une « FAQ » (Foire aux questions) soit mise en place pour apporter une réponse aux questions posées notamment lors des « chats » des webinaires et sur l'outil de contribution et via les courriels reçus. Cette fonctionnalité était disponible sur le site le 11 mars 2025.

A l'échelle MEMN

- Webinaires :
2 Webinaires MEMN de présentation les 10 et 20 mars 2025 : un total de (88+66) 154 participants et 60 contributions, dont 31 questions sur le "chat" des réunions :

- Le webinaire du 10 mars était consacré à une présentation générale du DSF et des enjeux et stratégies de la pêche artisanale et côtière de la Normandie et des Hauts de France (en présence des deux présidents des comités des pêches).
- Le webinaire du 20 mars a porté sur les planifications thématiques dont l'éolien mer, les zones de protection fortes, l'aquaculture et les granulats marins.
- Réunions publiques :
2 réunions publiques ont été organisées sur la façade à ce jour, les 28 février à Paluel et le 6 mars à Étretat, réunissant 105 participants (45 et 60). Elles s'inscrivent, à la fois dans le cadre de la présentation des enseignements du débat, mais également de la poursuite du développement des zones retenues pour l'implantation de nouveaux parc éoliens en mer, ici sur la zone Fécamp-Grand-Large (FGL). Cette dernière va être la première zone à faire l'objet d'un appel d'offres (AO 10), lancé à l'horizon du second semestre 2025. D'autres réunions sont prévues à l'été, puis à l'automne 2025 sur la zone FGL, permettant de présenter l'avancement des études techniques et environnementales. Des réunions sur les autres zones identifiées, Roches-Douvres (RD) et Picard-Opale se tiendront en avril et à l'automne 2025.
- Photomontage
Dans la droite ligne de ce qui avait été fait lors du débat public, de nouveaux photomontages permettant de visualiser l'impact du nouveau parc éolien de Fécamp Grand Large ont été réalisés, présentés lors des deux réunions publiques et sont consultables en ligne ;
- Autres outils
Les outils nationaux de concertation (outil de contribution en ligne, courriel, FAQ) ont été utilisés dans le cadre régional, le fléchage par façade ayant permis une utilisation plus aisée pour l'exploitation des données.

Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de la poursuite du développement des zones retenues pour l'implantation de nouveaux parc éoliens en mer, les actions de concertation continue organisées et animées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL) se déploient selon trois grandes catégories, précisions apportées dans le cadre du courrier présentant les modalités de concertation continue envisagées sur la façade, remis aux garantes le 25 mars 2025 (cf.annexes) :

“des études éclairées d'échanges avec les parties prenantes pour une meilleure caractérisation des enjeux portés par chaque zone et pour l'apport d'éclairages extérieurs à des étapes clés du processus de décision ;

des actions de communication et d'association auprès des élus, des collectivités, des usagers de la mer, ou de personnes intéressées en vue d'une bonne cohabitation entre les différents usages et enjeux.

des actions de communication et d'association auprès du grand public pour garder ce dernier informé afin d'éviter une perte d'acceptabilité sur les projets. »

RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Le chapitre suivant est issu de l'analyse thématique des contributions écrites du public lesquelles émanent :

- Des « chats » du webinaire national et des webinaires régionaux MEMN
 - Des deux réunions publiques organisées sur le territoire par la DREAL et RTE
 - Des contributions issues de l'outil de contribution en ligne
- Des contributions écrites reçue à l'adresse dédiée

Un rapide survol est effectué au niveau national afin de contextualiser les contributions MEMN, sur lesquelles se concentre l'analyse.

Le webinaire national du 12 février 2025

Le **webinaire national du 12 février 2025** a été riche d'enseignements nationaux. Ont également été abordés des enjeux transversaux ainsi que locaux, par les participants comme les présentateurs.

Les questions des participants ont porté principalement sur les thèmes de la qualité de la concertation, de l'éolien en mer, des aires marines protégées et de la pêche. Il convient de noter également, sur un axe géographique, plusieurs questions portant sur les outre-mer et sur les îles anglo-normandes.

En ce qui concerne la **qualité de la concertation**, une participante a exprimé des critiques vis-à-vis de la CNDP, laquelle a, selon elle « *failli à ses missions d'information, de transparence et d'indépendance durant le débat « La Mer en débat »* ». A l'inverse, *un autre participant a pu remercier « la CNDP pour les travaux réalisés, chacun a pu s'exprimer via les cahiers d'acteurs, ou lors des différentes réunions territoriales et ce incluant les dissensus dans un esprit constructif »*.

Le sujet de **l'éolien en mer** a pour sa part fait l'objet des interventions les plus nombreuses, arrivées très tôt dans le courant de la réunion, avant même que le sujet soit abordé par la maîtrise d'ouvrage.

Cette question a été abordée sous divers angles dont notamment :

- Celui de son **lien avec la PPE**, non publiée à date : « 45 GW d'éolien en mer, c'est acté ou c'est une hypothèse avant la PPE3 ? » (un participant) ;
- Celui de **son cadre géographique**, avec plusieurs questions portant sur les départements et régions d'outre-mer et sur les collectivités d'outre-mer, en particulier la Réunion, Mayotte et la Martinique, en dépit du fait que le débat public et la concertation continue ne portent que sur les façades maritimes métropolitaines, notamment sur « la trajectoire imaginée pour les territoires Outre-mer et les zones non interconnectées » (Le délégué CNDP de la Martinique);
- Celui de son **calendrier** : « Pourriez-vous nous informer concernant le calendrier des AO10 » (un participant) ;
- Celui de son **démantèlement** : « *quand est-il du recyclage des parcs en fin de vie, la France a-t-elle développée des solutions ?* » (une participante) ;
- Celui de son **impact sur la sécurité en mer, notamment en MEMN** dont le trafic maritime est le plus dense, ainsi il s'agit de « *Prendre en compte la sécurité de la navigation, ne pas construire un parc éolien sur des routes maritimes fortement empruntées* »
- Et enfin sur le contenu du **cahier des charges** de l'appel d'offres, un représentant de la CGT s'interrogeant : « *Quelles obligations de contenu local et de souveraineté dans l'AO10 ? Quelle suite à ce débat sur la part prédominante du prix dans les appels d'offres ?* ».

La pêche a également été l'objet de plusieurs contributions qui recourent les enjeux de l'éolien en mer et du bon état écologique de la mer. Les principales interrogations et interventions concernaient :

- L'articulation entre **les parcs éoliens et la pêche**, les commentaires parfois vifs, « *Que des menteurs personne ne peut pêcher dans les parcs éoliens* », font écho à des remarques spécifiques telles que l'absence de prise en compte des « *ressources halieutiques, comme les zones fonctionnelles pour les poissons, crustacés et céphalopodes, [...] dans la planification de l'éolien en mer, malgré les recommandations d'IFREMER* » (un permanent de comité des pêches) ou encore « *la redistribution de la taxe éolienne au profit des acteurs impactés... Dont la pêche artisanale* ».
- La crainte de l'Union française des pêcheurs artisans (UFPA) que les zones de protection forte soient définies, « *sans concertation avec les pêcheurs artisans et sans fondements scientifiques [ce qui] pourrait généraliser des stratégies sans prise en considération des écosystèmes régionaux Que des menteurs personne ne peut pêcher dans les parcs éoliens compatibilité de l'éolien avec la pêche ? Non, vous êtes vraiment sérieux en disant cela ?* ».

Les aires marines protégées et les zones de protection forte ont enfin fait l'objet de contributions relatives à des demandes de clarification concernant :

- Leur méthode de création : demande de « *descriptif pour créer des zones de protection forte* » de la part d'un représentant de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer Sud Aquitaine ;
- Sur les « *objectifs de 3% puis de 5% de ZPF et les instances où ces objectifs seront évoqués* » (un participant), un autre participant demandant pour sa part « *pourquoi les pourcentages annoncés de ZPF ne rappellent pas l'esprit de la loi et le décret SNML avec des termes comme "au moins" ou "a minima" ?* » ;

- Leur mode de surveillance, avec une participante se posant « *des questions sur la protection des AMP et les systèmes de surveillance de la pêche dans ces zones vulnérables* ».

Le sujet de **la gouvernance et de la concertation** a fait l'objet de nombreuses contributions, portant notamment sur :

- La qualité et l'accessibilité de la gouvernance de la mer, dans les instances et sur le déploiement de la "concertation continue" notamment en ce qui concerne l'éolien : « *La question de la gouvernance locale reste posée. Comment la mettre en place ?* » (un représentant de la CGT), notamment sur :
 - L'implication des associations : « *Quel est le mode d'emploi de la concertation continue pour les associations sur le sujet de l'éolien ?* » (un participant),
 - Des pêcheurs artisanaux : « *des zones de protection forte sans concertation avec les pêcheurs artisans ?* » (un représentant de l'UFPA),
 - Des communes : « *les communes concernées par les atteintes à leur paysage n'ont pas été concertées* » (un participant) ;
- Les **îles anglo-normandes**, un participant considérant que « *le fait d'avoir coupé la zone [...] en 2 au niveau des îles Anglos normandes a [...] biaisé le débat. Ce secteur devenait de fait le plus éloigné dans nombre d'esprits* », faisant écho à l'intervention d'un permanent de la CRPMEM Bretagne se demandant s'il ne serait « *pas opportun de discuter avec les îles anglo-normandes plutôt que de saucissonner les projets ? cela donnerait du sens à la planification en cours* », un autre participant considérant que cela pourrait « *avoir un impact et des stratégies différentes d'investissement pour les raccordements* ».
- Le **parc dit de Roches Douvres**, « *Pour la Manche il a manqué une concertation inter façade particulièrement sur la zone des Roches Douvres et de Jersey Guernesey en fait une zone principalement fréquentée par des navires immatriculés en Bretagne* » selon un permanent de la CRPMEM Bretagne, ce qui aurait nécessité que « *le Comité des Pêches de Bretagne [soit] associé aux travaux dans ce secteur, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent* ».

Le webinaire national a permis de poser les bases de la concertation continue DSF en rappelant les enseignements du débat. Les différents acteurs présents ont mis en évidence le besoin de concertation et de gouvernance partagée. Cette demande s'est notamment illustrée au sujet des problématiques inter façades MEMN/NAMO (Roches Douvres, îles anglo-normandes).

Les rencontres régionales et les contributions ciblées MEMN

Cette synthèse rassemble les préoccupations exprimées lors des webinaires régionaux du 10 et 20 mars 2025, des réunions publiques organisées à Étretat (6 mars 2025) et Paluel (28 février 2025) dans le cadre de la concertation continue en MEMN et des contributions en ligne portant sur la façade.

Les préoccupations des participants ont porté principalement sur les thèmes suivants qui s'imbriquaient : l'éolien en mer, la pêche et la conchyliculture, la santé environnementale et la connaissance des milieux. Toutefois, la première question du premier webinaire le 10 mars a été adressée aux garantes ; elle concernait la concertation continue et le débat public "Pourquoi on ne peut pas intervenir, est-ce qu'il y a une vraie garantie du débat, quel est le rôle des garantes du débat ?" s'interroge un participant.

1. Pêche artisanale, conchyliculture et cohabitation avec les usages et contexte nouveaux

« *Ce que les pêcheurs demandent, c'est de l'espace et des quotas, pas de l'argent. La mer, c'est notre champ. L'anthropisation actuelle est insoutenable.* » - CRPM Normandie webinaire du 10 mars

La pêche artisanale est apparue comme une préoccupation majeure, Activité économique, culturelle et identitaire, elle est perçue comme fragilisée par le développement des usages émergents (éolien, extraction, nouvelles ZPF dont les critères sont flous). De nombreuses interventions des pêcheurs et conchyliculteurs de Normandie et des Hauts de France ont souligné la nécessité de préserver l'accès à la ressource et de garantir la cohabitation dans les futurs parcs éoliens.

D'une part la compatibilité et les éventuelles règles pour la cohabitation de la pêche avec et dans les futurs parcs éoliens : *Quel est l'impact cumulé des autres usages et pressions (BREXIT, politiques environnementales, câbles, extraction granulats, aménagement portuaire, etc.) sur l'environnement marin*

et l'espace disponible pour la pratique de la pêche ? La pêche artisanale normande a déjà perdu 40% des eaux de la façade au profit des usages" réunion publique de Paluel. De plus la question de la compensation des pêcheurs pendant les phases de chantier des parcs a été de nouveau posée : Question sur les conditions de maintien de la pêche artisanale, notamment les indemnités qui sont versées ou comment se passent les indemnités qui sont versées aux pêcheurs pour les restrictions qu'ils subissent lors des travaux ou lors des activités de développement des éoliennes ? Webinaire du 10 mars

De l'autre, la possibilité de soutenir la pêche face à la concurrence étrangère au moyen de mécanismes légaux et financiers : *"la répartition des quotas de pêche en France ne devrait-elle pas être modernisée pour privilégier les bateaux qui débarquent en France ?" - webinaire du 10 mars* . De manière générale, la pêche artisanale et la coquille Saint-Jacques ont suscité de nombreuses réactions et commentaires. Ainsi, le CRPME Normandie précise *"Oui, merci, et merci d'avoir présenté la coquille Saint-Jacques en grand, c'était une gestion par les pêcheurs pour les pêcheurs, et que c'était devenu un exemple mondial"*. L'opposition entre "navires usines" et "pêche artisanale" a également émergé plusieurs fois, les premiers suscitant colère et interrogations. Ainsi, le CRPM Hauts de France exprime sa colère : *"bien évidemment que cela ne plaît pas à nos pêcheurs, et je les comprends, car moi je l'ai vécu aussi toute ma carrière, on les regarde pêcher, et puis voilà, voilà le clou final, c'est que le hareng est pêché donc devant chez nous en Manche et en mer du Nord, c'est travaillé en Hollande, et c'est revendu en France."* Un participant s'interroge sur la pêche étrangère dans les AMP : *"Nous avons une question sur les navires usines qui pêchent alors dans les aires marines protégées, mais nous allons l'élargir en Manche ?" - un participant en ligne*. Ce qui ouvre à une autre thématique discutée, celle de la protection des milieux marins.

2. Éolien en mer : implantation, critères et impacts

« Tous les acteurs nous ont affirmé que seul le prix du kilowatt comptait. » - webinaire du 20 mars

L'éolien en mer a constitué l'un des sujets les plus discutés. Il a même provoqué des tensions lors des réunions publiques au sujet du parc Fécamp Grand Large (FGL). Les interventions ont questionné la transparence des procédures, la place des critères socio-environnementaux dans l'attribution des zones, les effets sur les activités en mer, le paysage et les effets sur les écosystèmes. Un sentiment d'incompréhension face à la logique de rentabilité a par ailleurs été exprimé, articulé avec les enjeux de sobriété. et un rappel sur la nécessaire sobriété de nos modes de vie.

La question des critères d'implantation des éoliennes a questionné le monde de la pêche *« Les interférences avec les acteurs de la pêche ne font pas partie des critères d'attribution des parcs aux industriels, pourquoi ? » webinaire du 10 mars*, mais aussi des participants soucieux du bon état écologique de la mer : *« Est-ce que vous connaissez l'impact du champ éolien sur la faune et la flore maritimes ? » - réunion de Paluel.*

Les perspectives d'activités au sein des parcs éoliens a fait l'objet de questionnements : *« Alors, il a été évoqué la possibilité de développer l'aquaculture au sein des parcs éoliens. Qu'en est-il aujourd'hui ? » - webinaire du 20 mars. "Est-ce qu'on peut pêcher dans les parcs, donc j'ai l'impression que sur le sujet on n'a pas esquivé la question ?"webinaire du 20 mars.*

Le démantèlement et son impact a aussi été abordé : *« Le démantèlement est prévu, avec remise en état du site et garanties financières. Mais que se passe-t-il vraiment après ? »- Paluel.* Il est le pendant d'interrogations sur les effets des éoliennes sur la faune et la flore en période de chantier : *"Oui. Bonjour, (...) la question une c'est est ce que vous connaissez l'impact du champ éolien sur la flore et la faune maritime ? - réunion publique à Paluel.*

L'impact du parc de FGL sur le cadre de vie et le paysage ont été particulièrement sensibles lors des réunions publiques. Les participants se sont interrogés, *« Est-ce que vous avez produit des plans ou des schémas montrant ce que cela va donner depuis la côte ? »*, d'autres ont marqué une opposition claire au développement des parcs *"Enfin, le choix d'implanter ces éoliennes à proximité du littoral soulève des questions sur l'impact visuel pour les riverains et les visiteurs. (...) La beauté naturelle de la baie de Morlaix est un atout majeur qu'il convient de préserver. La zone BNO ne respecte pas la distance des 12 NM et l'implantation d'éoliennes si proches des côtes serait catastrophique pour le littoral. Le système flottant permet justement de s'éloigner des côtes et d'éviter de détruire la beauté et l'unicité de la baie de Morlaix."*- contribution en ligne. Enfin certains se sont indignés *« Vous expliquez que les éoliennes sont à 30 kilomètres, mais en réalité, ça va gâcher toute la vue à Étretat... un site qui est en passe d'être classé Grand Site de France. ».* - réunion publique à Étretat

La rentabilité, la fiabilité d'une production d'électricité par des éoliennes a été questionnée et mise en balance avec celle d'origine nucléaire, jugée plus robuste et surtout moins impactante pour les paysages

“Des incohérences économiques puisque l'éolien, si on veut produire de l'électricité, il y a quand même en France, on est très bon dans le nucléaire donc incohérent de vouloir développer de l'éolien en mer. “réunion publique à Etretat. L'argument paysager a, par ailleurs, été contesté par d'autres au regard des risques industriels que les centrales nucléaires faisaient encourir à la population : J'habite Dieppe. Ça veut dire que je suis entre six réacteurs nucléaires. /.../ Je sais que ces réacteurs produisent des déchets, je sais qu'effectivement on ne les voit pas exactement énormément, beaucoup, mais quand on les voit, c'est quand même un frisson de danger.(...)J'habite à côté d'une menace qui d'un moment à l'autre, peut me chasser de mon lieu d'habitation et peut polluer la terre jusqu'à des durées énormes.(...) Et il faut garder de la mesure quand même. Une éolienne ne risque pas de me chasser de chez moi à perpétuité. Déjà elle ne produit pas des déchets qui durent des milliers d'années. On oublie ça.” réunion publique à Paluel.

Enfin la question de la sobriété par rapport aux projets d'augmentation de la production électrique (éolien comme nucléaire) a été abordée : *“Bon, ça veut dire que peut être je reviens à la racine, encore une fois, la sobriété, le changement de nos usages. (...) Faut peut-être qu'en tant que citoyen, on dit stop, on réfléchit et on dit aux gouvernants qu'on ne sait pas de quoi bon. Après on discute de quoi on a réellement besoin.”* réunion publique à Paluel

3. Environnement et bon état écologique de la mer

Les effets sur la faune, la flore et les écosystèmes ont été régulièrement évoqués au sujet des éoliennes mais aussi de la pêche ou d'autres activités, comme les granulats *“Quel impact pour l'extraction sur l'environnement ? - webinaire du 20/03*, ou l'aquaculture, comme le souligne FNE : *“Qui des poissons ayant reçu les antibiotiques et qui s'échappent des bassins et qui sont susceptibles d'impacter les poissons sauvages”* . Le besoin d'évaluations environnementales robustes et de garanties sur la protection des espèces (notamment halieutiques ou migratrices) a été souligné en ce qui concerne l'éolien : *“Dans ce cadre, il est essentiel de définir et mettre en place des séquences « Éviter-Réduire-Compenser » spécifiques aux enjeux pêches pour tous les nouveaux projets (dès l'AO4) avec par exemple : Des mesures d'évitement garantissant l'évitement des zones d'intérêts pour la pêche, la mise en place d'une clause de suspension du développement éolien dans le cas où les études scientifiques, le retour d'expérience, montreraient un impact cumulé des différents parcs sur la ressource halieutique, etc” - contribution du CRPM Normandie*. D'autres ont remis en question la cohérence entre développement industriel et protection de la biodiversité : *“Industrialiser de la sorte la façade MEMN sans retour d'expérience au long terme est une hérésie” - contribution en ligne-*

En ce sens, plusieurs interventions concernent les aires marines protégées (AMP) et les zones de protection fortes (ZPF) que certains souhaiteraient plus contraignantes. *« N'y a-t-il donc pas de restriction de la pêche dans les aires marines protégées qui permettrait de protéger la ressource ?” webinaire du 10 mars*. Les questions posées sont à la fois larges *“Faut-il à tout prix sanctuariser des zones qui seront susceptibles de fortes modifications avec les effets du changement climatique ?”* plateforme en ligne , et précises, témoignant d'un souci de certains participants *“ Est-il envisageable de mettre en zone de protection forte les placages d'hermelles Sabellaria spinulosa au large de la baie de Seine?” - GIEC Normand webinaire du 20/03. Et plus généralement, la notion même de ZPF a été réinterrogée, par rapport aux ZPF européennes : “La protection forte est-elle la protection STRICTE de l'Union européenne ?” webinaire national du 12 février*

Elles recourent des questionnements sur l'écologie et l'environnement au niveau local et national : *“ Est-il envisagé de transposer le dispositif d'interdiction de mouillage en herbiers de posidonie, existant en façade MED, pour les autres herbiers marins (zostères et bancs de maërl notamment) présents sur la façade ? Est-il envisagé de retranscrire ces zones au sein des cartes de vocation de chacune des façades concernées par la présence d'écosystèmes de carbone bleu sous pression notamment du mouillage et la pêche à pied ?”- contribution en ligne*

Les enjeux environnementaux sont perçus comme insuffisamment traités par certains *“Quant à la qualité des eaux et les changements globaux, ils ne sont pas suffisamment pris en compte au regard de leur importance.” - un contributeur sur la plateforme.*

Enfin, l'équilibre entre bon état écologique de la mer et activités de pêche et de conchyliculture a été questionné. Certains posent les enjeux de manière large *“Pourquoi la législation sur la pêche prévaudrait-elle sur celle relative aux espèces halieutiques et de leurs habitats ?”,* d'autres plus précis *“est-ce que le cadmium dans les coquillages est contrôlé ?”*. D'autres, notamment les acteurs de la pêche, estiment qu'il

n'y a pas de problème, : « *La coquille ne concentre pas les métaux lourds, et on ne mange que la noix. Les contrôles sanitaires sont quotidiens.* » CRPM Hauts-de-France¹.

Il est nécessaire de noter que les intervenants ont également pointé du doigt les pollutions telluriques et leurs impacts sur la qualité des eaux. *“dans ces zones de protection forte va-t-on se montrer plus vigilants au sujet des rejets terrestres en mer (eaux usées) par manque de stations d'épuration aux normes et suffisamment performantes”- webinaire du 20/03*

Enfin, la consommation de produits de la mer à 80% étrangers a été posée sur la table comme un enjeu économique, écologique, voire de souveraineté par le CRPM Hauts-de-France (webinaire du 10 mars).

4. Concertation, débat public, recours : un sentiment de dépossession et d'injustice territoriale

“L'impression est que c'est un débat public pour faire passer le développement de parcs éoliens en mer quoi qu'il en coûte. C'est bien dommage.” plateforme de contributions.

De nombreuses questions concernant la concertation continue et la participation des publics ont émergé, notamment en ce qui concerne les parcs éoliens : *“Pourquoi on ne peut pas intervenir, est-ce qu'il y a une vraie garantie du débat, quel est le rôle des garantes du débat ?” - Webinaire du 10 mars.* De même, nombre de participants ont exprimé le sentiment de ne pas avoir été réellement associés aux décisions. Ainsi, un participant au débat public La mer en débat s'indigne sur une contribution en ligne : *“Ayant participé au débat public La Mer en Débat à Rouen puis à Paris en 2024 sur la planification de l'espace maritime, je suis littéralement effarée aujourd'hui de prendre connaissance de l'ampleur des parcs éoliens que vous souhaitez implanter dans l'AO 10 et à horizon 2050. (...)pensez-vous réellement que les Normands laisserons de tels projets voir le jour? Les pensez-vous moins combatifs que les Bretons ? (...) Contribution en ligne“*

Ces différentes contributions soulignent une incompréhension face à un débat public sur la révision du DSF ayant inclus les parcs éoliens, mais en les présentant comme des zones propices à l'implantation de l'éolien en mer : *“c'est absolument titanesque et jamais lors du débat public il n'a été question de développer autant de parcs. 10 en Normandie au total” - contribution en ligne.* Dans le même sens, certains élus du littoral estiment qu'il y a eu un déficit d'information du débat public (réunion publique d'Étretat).

Ainsi, certains se montrent particulièrement mécontents *« Vous parlez de consultation en permanence, mais nous, il ne nous semble pas avoir été consultés, ni nous, ni nos mairies. » - réunion publique d'Étretat.* D'autres s'interrogent sur ce qui sera fait de leur parole : *« Est-ce que vous nous concertez ? Est-ce que notre avis va être pris en compte ? » - webinaire du 10 mars.* Certains évoquent le dépôt d'un recours contre la décision du gouvernement de réaliser le parc FGL à la réunion publique d'Étretat : *« Est-ce que la population pourra engager des recours contre la décision de créer le parc ?”*

Dans la continuité du débat public, la question de la justice territoriale est posée de nouveau, dans une façade particulièrement dense en termes de projets énergétiques, de trafic maritime, etc. : *“Comment assurez-vous l'équité territoriale entre les façades, notamment vis-à-vis des objectifs de production énergétique ?” - webinaire du 20 mars et lors de la réunion de publique de Paluel ” La façade et la population et les activités économiques ont quand même exprimé un sentiment de saturation. On est la seule région française à avoir cinq parcs éoliens en Fécamp, Courseulles, Dieppe, Le Tréport qui sont en cours de travaux. (..) On rejoue avec des projets de Jersey à un, trois gigawatts de Guernesey complémentaires et notamment en Bretagne.”*

¹ L'ensemble de ces verbatims proviennent du webinaire MEMN du 10 mars.

AVIS DES GARANTES SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION

Sur la qualité de la concertation

En préambule les garantes tiennent à rappeler cet extrait du rapport de la maîtrise d'ouvrage du 17 octobre 2024, page 60 :

*« Le débat public, clos en avril dernier, a porté sur la mise à jour des volets stratégiques des documents de façades maritimes et sur la cartographie de l'éolien en mer. S'il a été un moment clé de l'association du public, celle-ci a vocation à se poursuivre lors de la phase de concertation dite « continue ». Cette dernière consiste en une phase d'information et de participation du public, **qui débute à la suite de la publication de la décision actant du principe et des conditions de la poursuite de la mise à jour des documents stratégiques de façades et de la cartographie de l'éolien en mer.***

Cette concertation continue aura lieu :

- *Sur le volet stratégique des documents stratégiques de façades maritimes dans leur ensemble, jusqu'à la consultation aval du public prévue au printemps 2025 ;*
- *Pour les parcs éoliens en mer et leurs raccordements, jusqu'à l'ouverture des procédures de participation du public aval qui les concernent (enquête publique ou PPVE - Participation du Public par Voie Électronique). Pour les parcs éoliens, celle-ci sera pilotée par l'État jusqu'à l'attribution des appels d'offres, puis les développeurs éoliens en mer lauréats prendront le relais. Pour le raccordement de chaque parc, la concertation continue sera pilotée par RTE en coordination avec l'État ou le Lauréat en fonction de l'étape du projet. »*

La concertation continue sur les suites de « la mer en débat » a été marquée, selon les garantes, par les points saillants suivants :

- **Une approche différente de la concertation de la part des services centraux de la maîtrise d'ouvrage**

Malgré une implication des services de l'État en région qui se sont rapprochés des garants dès leur nomination et une mobilisation des préfets coordonnateurs en façade MEMN pour demander un allongement de la concertation continue pour permettre de déployer des modalités plus fournies, il semble que les services centraux n'étaient pas au fait du principe et des ambitions de la concertation continue dans le contexte de la mise à jour des documents stratégiques de façade. Cette concertation était conçue à l'échelon national semble-t-il comme une parenthèse entre le débat et la PPVE et n'avait pas fait l'objet d'une stratégie de communication et de participation en amont. La volonté de rectifier ce manquement s'est mise en place une fois le dialogue établi avec les garants. Ce réajustement de la part des services centraux, intervenu tardivement, a permis de garantir un seuil minimal d'information et de participation du public. Toutefois en façade, plusieurs formats ont pu être malgré tout déployés, à la fois par une reddition des comptes de la décision de l'État : avec deux webinaires, mais également deux réunions publiques, ces dernières étant plutôt axées sur le futur parc éolien en mer Fécamp Grand Large, mais ayant toutefois permis des échanges directs sur l'ensemble des sujets portés par le DSF avec les services de l'État et RTE.

- **Un travail tardif sur les modalités de concertation, ce qui a fait perdre à la concertation la moitié de sa durée effective**

Certes, les circonstances de départ ont été peu propices à un démarrage rapide de la concertation continue, avec une nomination de garants le 11 décembre 2024 ayant eu lieu entre la censure du gouvernement Barnier intervenue le 4 décembre et la nomination du gouvernement Bayrou intervenue le 23 décembre 2024, suivie d'une période de congés ;

Même si, sur la façade MEMN, les échanges ont commencé dès le mois de décembre, il a fallu attendre :

- Le 6 février 2025 pour qu'aient lieu les premiers échanges au niveau national entre la maîtrise d'ouvrage et les garants,
- Le 12 février 2025 pour qu'ait lieu la première action de concertation en direction du public,
- Le 11 mars pour que soit mise en ligne la FAQ,

- Le 18 mars pour que la note de cadrage de la concertation demandée par la CNDP, censée en théorie précéder la concertation, lui soit fournie au niveau national et le 25 mars pour les modalités sur la façade MEMN.

Ainsi, sur une période théorique de 4 mois entre le 11 décembre 2024 et le 12 avril 2025, seulement la moitié a réellement été mise à profit pour la concertation continue, alors que la maîtrise d'ouvrage avait pu en outre disposer de près de deux mois de préparation entre sa décision du 18 octobre 2024 et la nomination des garants.

- Un « **raté** » **dans la communication** sur la « consultation relative à l'appel d'offres n°10 », dont les garants ont appris l'existence par la presse alors qu'elle a été lancée par la DGEC pendant la concertation continue.
- Une **absence de moyens spécifiques dédiés à la concertation**, ayant impacté le dispositif mis en place, notamment en ce qui concerne :
 - La communication, avec un plan de communication réduit à la mise à jour d'une page de site Internet et quelques posts sur les réseaux sociaux
 - L'organisation des webinaires sans assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'organisation et/ou dans l'animation.
 - Le renoncement à tout dispositif présentiel au niveau national mais compensé par deux réunions sur la façade, essentiellement restreintes au futur parc Fécamp Grand Large et non à l'ensemble des parcs éoliens retenus par la décision ministérielle.
- Une **réelle implication des services concernés**, que ce soit au niveau national ou au niveau local, caractérisée notamment :
 - Par la mise en place d'une relation fluide (tous les 15 jours au niveau national et une dizaine au niveau local) avec les garants, mise à part l'absence d'information sur la consultation en ligne relative à l'appel d'offres 10 les garants ayant appris par la presse l'existence de cette concertation ;
 - Par une posture d'écoute des recommandations des garantes ;
 - Par une bonne réactivité (page portail, outil de concertation, ajustement du dispositif au quotidien) dans la mise en place des décisions ;
 - Par une certaine inventivité compte tenu de la faiblesse des moyens (outil de concertation).
- Une **différence d'approche de la concertation continue DSF entre les attentes de la CNDP et l'échelon local** pour élargir la participation au grand public afin de lui présenter toutes les décisions de l'Etat, notamment en ce qui concerne l'ensemble des parcs éoliens futurs, et non uniquement pour celui de Fécamp Grand Large. Ainsi, les demandes des garantes d'organiser des réunions publiques supplémentaires pour ce faire n'ont pas trouvé suite pendant la période de la concertation continue portant sur les DSF finissant le 12 avril. Elles sont envisagées plus tard, à l'été et l'automne 2025, car considérées comme relevant de la concertation continue et non comme une reddition des comptes des décisions du gouvernement post débat.
- Un **sentiment de frustration** au niveau national des garants qui n'ont pas vu aboutir l'ensemble de leurs recommandations visant à faciliter l'information et la participation du public. En particulier sur le sujet de l'évaluation environnementale, les garants regrettent qu'aient été refusées leurs propositions portant sur l'organisation d'un échange avec le public au lancement de la PPVE afin de présenter l'avis rendu par l'Ae et la prise en compte par la maîtrise d'ouvrage de ses recommandations. En effet, l'absence de cet échange prive le public de précieux éléments pour comprendre comment la maîtrise d'ouvrage intégrera dans ses DSF les préconisations de l'autorité environnementale. Cette réunion d'échange aurait permis à cette dernière d'exposer les enseignements qu'elle retire de ce temps de concertation continue particulièrement court. La maîtrise d'ouvrage considère suffisant le document qu'elle compte produire en début de PPVE pour informer le public. Elle réduit sa participation à des contributions ou des questions sur le site sans interaction avec la maîtrise d'ouvrage et dégrade encore d'un cran la qualité de cette concertation déjà très contrainte dans son format et ses modalités.

Ainsi, le résultat de la combinaison de ces différents facteurs est mitigé en termes d'information et de participation du public, avec d'un côté des webinaires ayant mobilisé plusieurs centaines d'acteurs, mais de l'autre côté une plateforme de contribution dont le grand public, informé tardivement, s'est difficilement saisi, faute de plan de communication adapté.

Sur les enseignements issus des contributions du public

La façade Manche Est – mer du Nord est une zone maritime de 28 000 km² qui va du golfe normand-breton à la frontière belge, englobant deux régions et sept départements. Elle a un important trafic maritime et une activité de pêche significative, ainsi que six parcs éoliens en mer en cours de développement ou d'attribution. La région produit également de l'énergie nucléaire avec 14 réacteurs. Un tiers de la superficie est protégée, et la façade contribue à 20 % de la production nationale de granulats marins. Enfin elle abrite de grands ports de commerce et de passagers, sans oublier des activités militaires et de défense en mer.

Le débat public et la concertation continue qui s'en est suivie s'inscrivent également dans un contexte singulier avec des activités de pêche en tension : conséquences du Brexit, montée des prix des carburants, tension avec les navires usines venant pêcher dans ses eaux, enjeu de transition vers une pêche durable, réglementation des pays étrangers plus contraignante (ex : aires marines protégées anglaises), etc.

Ces éléments de contexte permettent d'éclairer la sensibilité des enjeux qui sont ressortis de la concertation continue.

Sur cette façade, ce sont surtout les acteurs et la population de la **région Normandie** qui se sont mobilisés, tout particulièrement sur le sujet **des parcs éoliens en mer** retenus par le gouvernement en octobre 2024. Probablement parce que celui de Fécamp Grand Large est le premier de la façade dont l'appel d'offres va être lancé à l'automne 2025. Une préoccupation similaire, partagée sur la façade NAMO a été également relevée pour celui des Roches Douvres, renforcée par une inquiétude concernant ceux envisagés dans les îles anglo-normandes de Jersey et Guernesey.

Il apparaît ainsi qu'une **concertation renforcée concernant les parcs éoliens à venir** est appelée par le public et les acteurs, non seulement de la façade, mais également de celle voisine de Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO). Si dorénavant il n'y aura plus de débat préalable à chaque nouveau parc, il apparaît essentiel de mettre en œuvre des modalités d'échanges renforcées avec l'ensemble des publics, avant le lancement de l'appel d'offres n°10. L'ampleur du développement de l'éolien sur la façade a suscité de la surprise et du mécontentement y compris pour le public ayant participé au débat public de la Mer en débat qui ne l'avaient pas perçu ainsi lors de la présentation des zones propices pendant le débat public. Cette "découverte" peut provoquer une défiance à l'égard de la concertation continue et des services de l'État. Si certains mettent en cause la qualité de l'information et de la communication, le besoin exprimé est celui d'un dialogue approfondi pour chaque parc supplémentaire, aussi bien sur les choix techniques, que les enjeux cités ci-dessus, dont notamment le paysage et la pêche

Plusieurs arguments ont été évoqués contre les projets d'éolien en mer, et tout particulièrement celui de Fécamp Grand Large, son coût, l'intermittence de sa production face au nucléaire, ses impacts potentiels sur la biodiversité ou les activités en mer, mais également le cadre de vie et le **paysage** ont fait l'objet de discussions au sein du grand public.

Les enjeux concernant la pêche, particulièrement en Normandie, sont forts. En effet, diverses inquiétudes sont partagées par les pêcheurs, **elles concernent majoritairement les projets de parcs éoliens**. En effet, selon les acteurs **n'y a pas eu de retour d'expérience** sur le seul parc normand en exploitation, Fécamp. Ils s'interrogent de ce fait sur les 2 nouveaux parcs projetés en Normandie. Plusieurs questions importantes demeurent après la concertation continue et les réunions avec les pêcheurs : comment leurs préoccupations ont-elles été intégrées dans la décision ministérielle sur les nouvelles zones éoliennes ? Quel effet aura le déploiement de 10,5 GW sur l'environnement marin et la pêche ? Quels impacts cumulatifs avec les autres usages en mer (par exemple extraction de granulats) sur l'environnement marin ? Comment l'État soutiendra-t-il la pérennité de l'activité de pêche face à ces changements ? **Ces interrogations font écho au sentiment de la profession d'être en situation de vulnérabilité et de réduction de leur zone de pêche, ainsi la pêche artisanale aurait perdu 40% de ses eaux**. Les questionnements portés par les pêcheurs se retrouvent chez le grand public ou d'autres acteurs. C'est le cas notamment du sentiment d'inéquité territoriale dans la production de l'électricité et de perception d'une mer saturée

La question de **l'équité territoriale** s'est en effet à nouveau invitée dans cette concertation continue, les quatre nouveaux parcs décidés par le gouvernement sur cette façade venant s'ajouter aux 6 en cours de construction, attribués ou en cours d'attribution (seul Fécamp étant en activité depuis l'été 2024) et aux quatre centrales nucléaires existantes, devant par ailleurs se développer. En effet, ce constat soulève la

question d'une répartition équitable, pertinente et juste entre les différentes façades maritimes de France métropolitaine ;

La protection de la biodiversité marine et côtière a été également soulevée, en particulier avec les projets de parcs éoliens en mer pour lesquels il est demandé des études environnementales solides et des retours d'expérience permettant d'en évaluer les impacts. Concernant les zones de protection forte (ZPF), il y a une attente forte pour en préciser les règles, notamment par rapport aux activités en mer, avec une interrogation de fond concernant la motivation de l'État pour ne pas s'aligner sur les zones de protection stricte (ZPS) en vigueur au niveau européen.

Sur les réponses apportées aux recommandations de la CNDP

Comme indiqué *supra*, deux horizons de temps sont à considérer dans la concertation continue :

- Le court terme, correspondant à la remise du présent rapport, portant sur le volet « stratégies de façades maritimes » de la concertation intervenant avant la participation par voie électronique ;
- Le long terme, correspondant notamment à l'éolien en mer et aux projets qui seraient lancés dans les dix années suivant la décision de l'État, mais aussi à la finalisation de la définition des zones de protection forte et de leur régime.

Le tableau ci-dessous ne reprend donc, parmi les recommandations de la CNDP, que celles dont la réponse était attendue dans la phase de court terme, sachant que l'ensemble fera l'objet d'un suivi complet lors du rapport intermédiaire que les garants remettront à date anniversaire de leur nomination.

Cette attention est et sera particulièrement forte sur la façade MEMN, où le premier AO devrait avoir lieu en octobre 2025 sur le parc de FGL.

Recommandation	Réponse	Avis des garants
Information sur modalités de la concertation continue	Le 18 mars 2025 pour le national et le 25 mars pour la façade MEMN, cf. annexes	Réponse apportée
Présentation des réponses de la MO aux recommandations CNDP	Lors des webinaires national et régionaux	Réponse partielle (sur les sujets mis en avant dans les webinaires national et local)
Échange avec le public sur évaluation environnementale	Pas de webinaire spécifique comme demandé	Réponse non apportée
Implication du public dans gouvernance de la mer	Quelques indications sur la concertation sur la définition des ZPF, basées sur la réponse de la MO au bilan DSF CNDO	Réponse partielle
Articulation des documents de planification	Lors des webinaires national et régionaux	Réponse partielle (lien terre-mer webinaire du 10 mars)
Gouvernance, contrôle et suivi scientifique des AMP		Pas de réponse apportée
Contribution de chaque façade à l'objectif de 5% eaux métropole en ZPF		Pas de réponse apportée
Permettre au public de débattre des modalités spécifiques liées aux paysages sur la zone Albâtre Grand Large	Abordé en partie lors des réunions publiques de Paluel et d'Étretat.	Échanges avec le public à poursuivre, notamment avec la présentation des études en cours.
Permettre au public de débattre de l'évolution de la pêche normande dont la pêche artisanale et côtière	Abordé en partie lors du webinaire du 10 mars.	Nombreux échanges bilatéraux en cours à élargir pour y intégrer le grand public

Demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage

Issues de la lettre de mission des garants et relatives au document stratégique de façade

Les demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage découlent logiquement de l'analyse qui est faite des réponses apportées aux recommandations de la CNDP. La garante et le garant demandent donc que dans les suites de la concertation :

- Un échange ait lieu avec le public sur l'évaluation environnementale des deux programmes ;
- Des réponses soient apportées sur :
 - L'implication du public dans la gouvernance de la mer ;
 - L'articulation des documents de planification ;
 - La gouvernance, le contrôle et le suivi scientifique des aires marines protégées ;
 - La contribution de chaque façade à l'objectif de 5% des eaux métropolitaines en ZPF ;

Autres demandes de précision issues du débat public

En ce qui concerne plus spécifiquement **la suite de la concertation continue sur le volet éolien** :

- Il conviendra de prendre en compte le contexte juridique issu de la [loi « ASAP » du 7 décembre 2020](#) selon lequel il n'y a plus de saisine de la CNDP parc par parc mais une concertation continue globale sur l'ensemble des parcs à venir dans les 10 années suivant la décision de l'État, cette concertation impliquant l'information et la participation du public, sachant que la demande des acteurs locaux et du public a été forte pendant le débat et la concertation continue pour faire une concertation de qualité et importante sur chaque parc.
- Pour les garants, il s'agit donc de mettre en place une concertation territoriale pour chaque parc mais aussi plus globale et transversale sur les appels d'offres ou sur une même façade. Le public a le droit et le besoin de comprendre les choix de l'État et les marges de manœuvre existantes sur l'aspect technique ou paysager des futurs parcs.
- Au niveau méthodologique, il faudra s'appuyer sur les retours d'expérience qui ont été fait dans le débat ainsi que sur les demandes et préconisations sur les concertations réalisées sur l'ensemble des débats publics et concertation des parcs précédents.
- **Les garants seront vigilants à ce que l'État et chaque façade proposent des modalités de concertation et d'information cohérentes, suivies et déterminées à l'avance sur chaque parc, et sur le développement de l'éolien en mer en général, sur toute la durée de leur élaboration, auprès des communes et acteurs mais aussi auprès du grand public.**
- En particulier les garants font les demandes suivantes :
 - Que des modalités d'échanges complémentaires avec le grand public, de types ateliers soient organisées avant le lancement de l'appel d'offre n°10 sur la zone Fécamp Grand Large, portant notamment sur les études techniques et environnementales ;
 - Que la question des paysages portée par les riverains et acteurs locaux notamment (hôtellerie, restauration, commerçants) fasse l'objet d'échanges approfondis, en particulier dans les zones à intérêt touristique (Côte d'Albâtre) ;
 - Que des échanges avec le grand public puissent être poursuivis pour débattre de l'évolution de la pêche normande, dont la pêche artisanale et côtière ;
 - Que soient rapidement précisées les modalités d'information et de concertation du public, communes avec la façade NAMO, sur les parcs en développement de la zone BNE/Roches Douvres et alentours avec les parcs de Jersey et Guernesey qui seront en covisibilité, en précisant si la zone d'étude actuelle du parc BNE/Roches Douvres se situe également sur la façade NAMO ;
 - Que soient rapidement présentées les modalités spécifiques des questions d'atterrissage dans le golfe Normand Breton ;

Nouvelles questions issues de la concertation continue

Les questions ci-dessous s'inscrivent dans la lignée du débat public La mer en débat, elles ont été posées ou certaines sont apparues dans le cadre de la concertation continue :

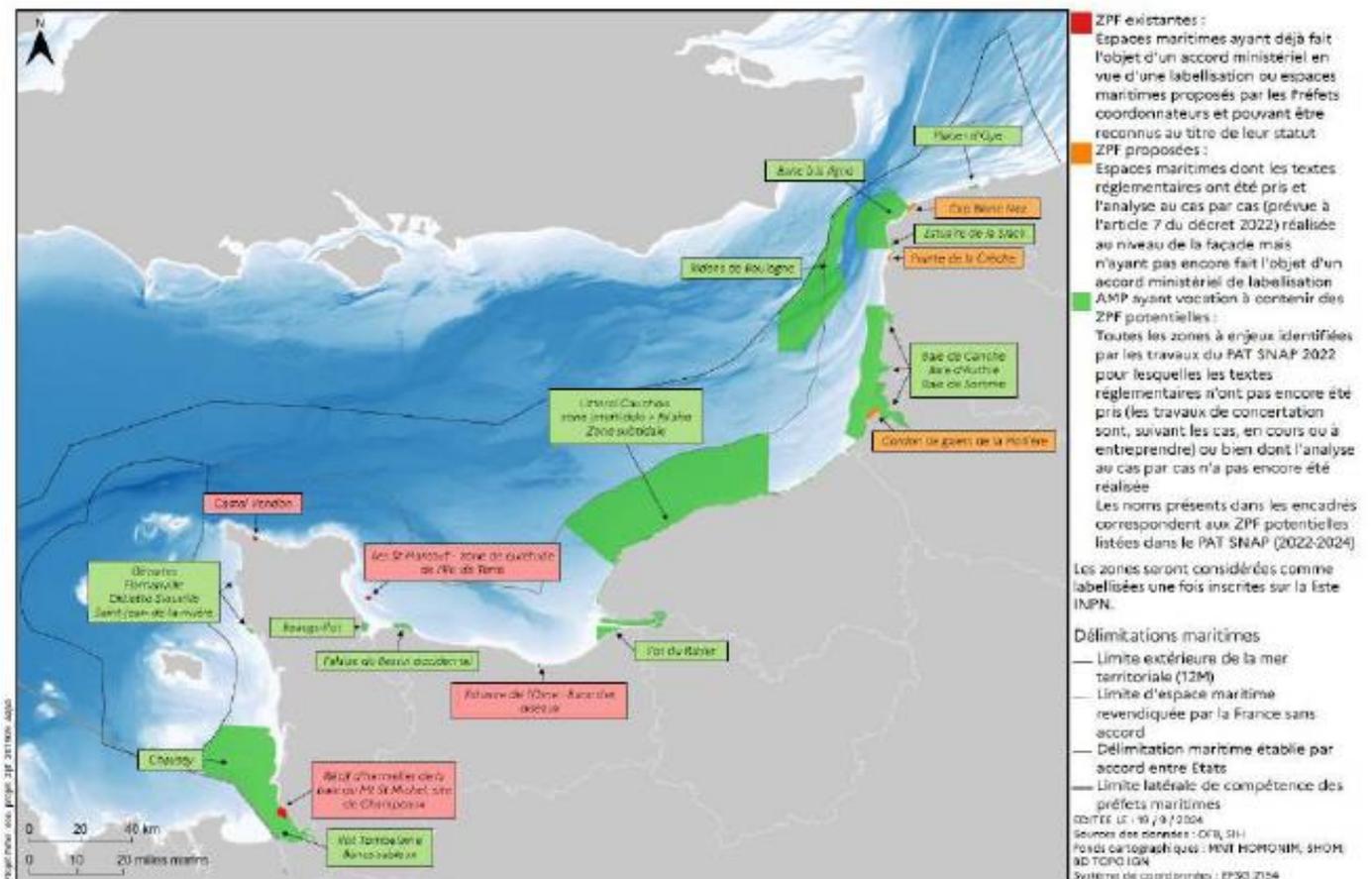
- Quelle équité territoriale dans la production énergétique (nucléaire, éolien en mer) ? Comment justifier les quatre nouveaux parcs sur une façade en possédant déjà six et quatre centrales nucléaires ?
- Comment garantir la sécurité en mer des différentes activités existantes et émergentes dans une façade particulièrement contrainte par le trafic maritime, et tout particulièrement par le rail ?

- Préciser comment la question des paysages et de l'éloignement à la côte a été prise en compte. En détaillant notamment la réponse faite dans la FAQ : « la demande de respect d'un éloignement minimum et le sujet de la saturation de l'horizon par les éoliennes ont été pris en compte dans la définition des zones prioritaires de développement de l'éolien en mer ». Comment précisément ont-elles été prise en compte ? Quelle articulation entre développement éolien en mer et label touristiques des municipalités côtières ?
- En ce qui concerne l'environnement et le bon état écologique de la mer : Quels impacts cumulés des différents usages de la mer sur l'environnement marin ? Comment s'assurer d'une gouvernance partagée des ZPF (Zone de protection forte)? Quels seront les critères définitifs des ZPF ? Quelles autorisations, quelles exclusions et pour quelles activités ? D'autres zones que celles fléchées pourraient être en zone de protection forte ? La zone de protection forte peut-elle s'étendre aussi en partie sur le continent ?
- En ce qui concerne l'articulation éolien - pêche : Quelles activités de pêche, aquaculture et algoculture dans les parcs éoliens ? Comment les préoccupations des pêcheurs ont-elles été intégrées dans la décision ministérielle sur les nouvelles zones éoliennes ? Comment mettre en place la gouvernance locale des parcs éoliens ?

LISTE DES ANNEXES

1. Carte des zones de protection forte

DEVELOPPEMENT DES ZONES DE PROTECTION FORTE EN FACADE MANCHE EST - MER DU NORD A HORIZON 2027 ET 2030

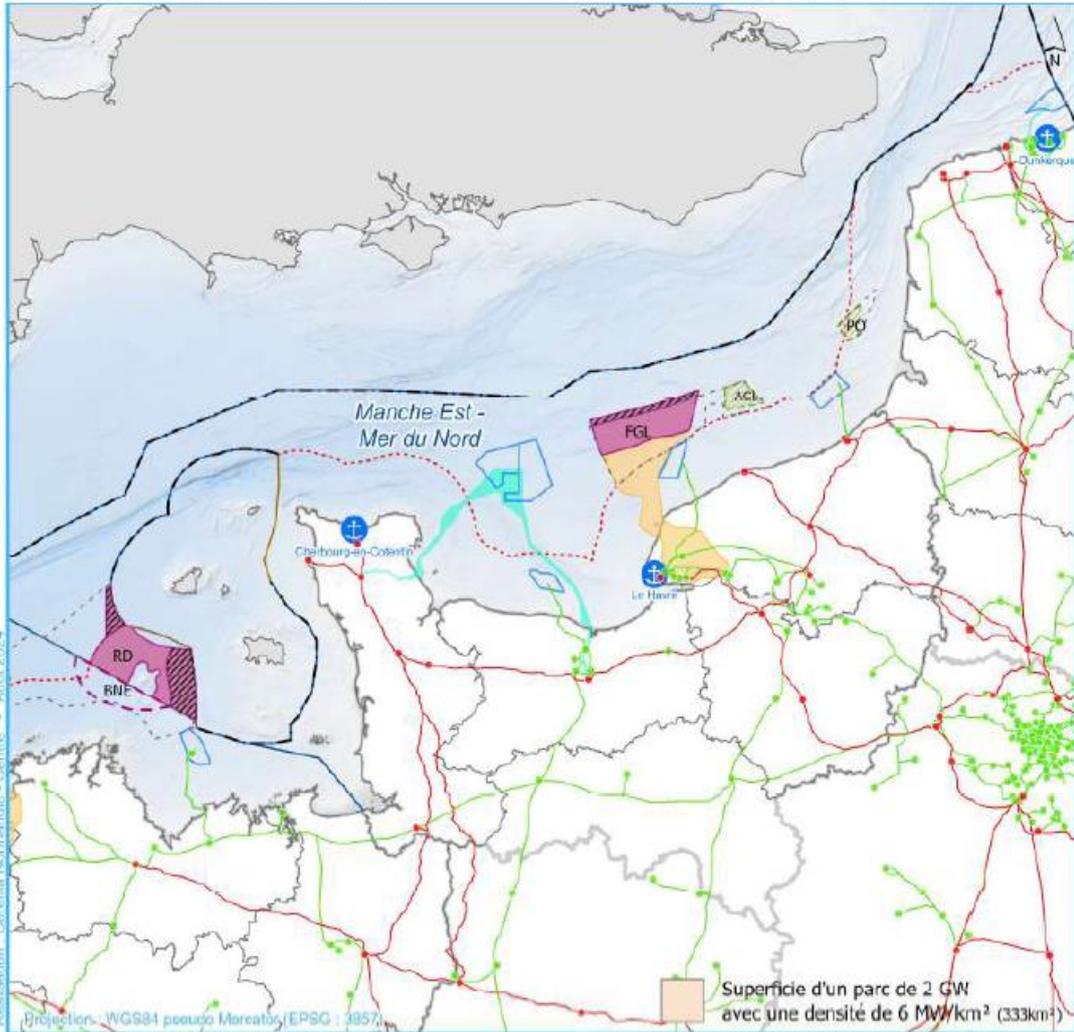


2. Zones prioritaires de développement et zones indicatives retenues pour l'éolien en mer, façade MEMN

Façade Manche Est - Mer du Nord

Éolien en mer

Zones prioritaires de développement retenues au large de la façade MEMN



- Zones de projets éolien en mer en service / en développement
- Fuseaux de moindre impact
- Zones prioritaires issues de l'exercice de planification :**
- Zones ayant été soumises au débat public
- Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans
- Zones nécessitant des études complémentaires et/ou des échanges avec les îles anglo-normandes
- Zones indicatives de poursuite de la concertation, qui pourront intégrer des zones complémentaires limitrophes
- Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050
- Aire d'études pour le rapprochement des zones prioritaires à l'éolien en mer à l'horizon 10 ans

Poste RTE

● 225kV

● 400kV

Ligne RTE

— 225kV

— 400kV

Délimitations maritimes :

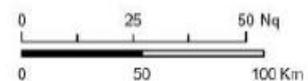
--- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)

- - - Délimitation maritime avec accord entre Etats

— Limite revendiquée sans accord entre Etats

— Limite de façade maritime

Sources : RTE, IGN, SHOM, EMODnet, Gouvernement



3. Lettre de mission des garantes



La Vice-présidente

Paris, le 16 janvier 2025

Mesdames,

Lors de sa séance plénière du 11 décembre 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignées garantes du processus d'information et de participation du public sur le programme de mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et cartographie de l'éolien en mer sur la façade Manche-Est Mer du Nord.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, le débat public s'est tenu du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Le compte-rendu du débat a été publié le 26 juin 2024. Les responsables de projet ont publié le 18 octobre 2024, leur document de réponse tirant les enseignements du débat, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le compte-rendu du débat, mais également l'avis de la CNDP du 11 décembre 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet** pour les amener à respecter leurs engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le programme de mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et cartographie de l'éolien en mer

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 11 décembre 2024 recommande que :

- les réponses des maîtres d'ouvrage soient présentées au public en ouverture de la concertation continue ;
- des échanges soient organisés avec le public pendant la concertation continue lors de la publication de l'évaluation environnementale stratégique des documents stratégiques de façade pour, notamment :
 - o éclairer le public sur les effets cumulés ;
 - o éclairer le public sur les impacts environnementaux des zones prioritaires retenues pour le développement de l'éolien en mer ;
 - o poursuivre le travail de cartographie et de définition des périmètres pour le développement de la protection forte ;
- la concertation continue soit l'occasion de préciser les contributions des différentes façades pour atteindre l'objectif de 5% des eaux métropolitaines en protection forte ;
- la concertation continue soit l'occasion d'associer le public à l'élaboration des critères contenus dans les appels d'offre sur les projets éoliens en mer ;
- la concertation continue soit l'occasion d'approfondir les coûts de la production d'électricité de l'éolien en mer ainsi que les mécanismes de financement ;
- la concertation continue soit l'occasion d'approfondir le plan de formation pour la filière EMP, notamment sur les personnels nécessaires dans les ports référencés ;
- la concertation continue soit l'occasion d'approfondir toutes les questions relatives au raccordement, dont celle des coûts, et des impacts sur les aires marines protégées ;
- la concertation continue soit l'occasion d'associer le public aux réflexions relatives à la fiscalité des parcs éoliens en mer ;
- une attention particulière soit portée aux futures modalités de concertation continue recommandée par les garantes et les garants sur le volet des parcs éoliens en mer ;
- la concertation continue s'articule avec les autres procédures de participation du public en cours sur des projets de câbles sous-marins, sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et sur le Schéma décennal de développement du réseau d'électricité ;
- la concertation continue soit l'occasion de poursuivre les questions de « gouvernance de la mer » (implication du public, lien terre-mer et articulation des documents et instance de planification au-delà des SDAGE, gouvernance des AMP et ZPF, gouvernance des parcs éoliens, etc.) ;

Spécifiquement sur la façade Manche Est Mer du Nord :

- la concertation continue devra permettre au public :
- de débattre des modalités spécifiques des questions d'atterrage dans le golfe normand breton ;
- de débattre des modalités spécifiques liées aux paysages sur la zone Albatre Grand Large ;

- de débattre de l'évolution de la pêche normande dont la pêche artisanale et côtière.

Certaines modalités de la concertation continue devront être communes entre les façades MEMN et NAMO afin de débattre conjointement des deux zones prioritaires Roches Douvres et Bretagne Nord Est à la limite entre les deux façades.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 – Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

**Ilaria
CASILLO
ilaria.casillo.i**

Signature numérique
de Ilaria CASILLO
ilaria.casillo.i
Date : 2025.01.22
17:39:10 +01'00'
Ilaria CASILLO

Madame Carmen BOULEY DE SANTIAGO

Madame Marie-Claire EUSTACHE

Garantes de la concertation continue portant sur le programme de mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et cartographie de l'éolien en mer sur la façade Manche-Est, Mer du Nord

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – ilaria.casillo@debatpublic.fr
debatpublic.fr

4. Note d'information sur les modalités d'information et de participation prévues par la maîtrise d'ouvrage pour la concertation continue
5. Formulaire de la consultation relative à l'appel d'offres 10
6. Façade MEMN : Note d'information sur les modalités d'information et de participation du public prévues sur la façade



Le Havre, le 25 mars 2025

**Direction Interrégionale de la mer
Manche Est- Mer du Nord**
*Mission de coordination des politiques publiques
Secrétariat du conseil maritime de façade*

Affaire suivie par : Aminata DIOP

Note à l'attention de

**Mmes Carmen BOULEY de SANTIAGO et Marie-Claire EUSTACHE, garantes de la
Commission nationale du débat public pour la révision du document stratégique de
façade Manche Est – Mer du Nord**

Le débat public, « La mer en débat », a été organisé du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur les 4 façades maritimes. Consacré à la révision des volets stratégiques des documents stratégiques de façade, incluant les cartographies relatives au développement de la protection forte, ainsi que de l'éolien en mer en vue du lancement de nouveaux appels d'offres. Ce débat a permis au public de s'exprimer de manière large et intégrée sur de nombreux enjeux relatifs aux activités maritimes et à la gestion de l'espace marin.

En septembre dernier, à l'issue de ce débat, l'État et RTE ont publié un rapport décrivant les enseignements qu'ils en tirent et ont apporté des réponses au bilan et compte-rendu notamment au sujet du choix des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer.

La CNDP a par ailleurs précisé, dans son avis relatif aux projets DSFM et éolien en mer en Manche Est mer du Nord du 11 décembre dernier, les enjeux qu'elle estimait utile de développer dans le cadre de la concertation continue.

Les préfets coordonnateurs portent une attention toute particulière à cette concertation continue qui est un élément structurant pour la bonne compréhension

des enjeux du DSF et qui participe à l'acceptabilité générale des projets qu'il accompagne.

Dans ce cadre, je vous détaille, les étapes spécifiques sur lesquelles nous nous appuyons pour organiser cette concertation continue.

- La commission permanente du Conseil maritime de façade s'est réunie le 26 novembre dernier. A cette occasion, les éléments de la décision interministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « la mer en débat » portant sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade et la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'éolien en mer ont été présentés de manière détaillée et les acteurs ont pu réagir et obtenir les éléments d'explications qu'ils souhaitaient.
- De même, un webinar national a été organisé par la direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA le 12 février 2025. Accessible aux acteurs et grand public de la façade, la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (DIRM MEMN) a largement relayé localement cet événement auquel se sont connectés plus de 400 participants.
- En complément de ce webinar national, la DIRM MEMN a organisé deux webinaires thématiques qui ont été l'occasion de mettre à la portée du grand public les enjeux propres au DSF Manche Est - Mer du Nord.
 - Le webinar du 10 mars était consacré à une présentation générale du DSF et des enjeux et stratégies de la pêche artisanale et côtière de la Normandie et des Hauts de France (en présence des deux présidents des comités des pêches).
 - Le webinar du jeudi 20 mars a porté sur les planifications thématiques dont l'éolien mer, les zones de protection fortes, l'aquaculture et les granulats marins.

Concernant la poursuite du développement des zones retenues pour l'implantation de nouveaux parc éoliens en mer, les actions de concertation continue organisées et animées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL) sont envisagées selon trois grandes catégories :

- des études éclairées d'échanges avec les parties prenantes pour une meilleure caractérisation des enjeux portés par chaque zone et pour l'apport d'éclairages extérieurs à des étapes clés du processus de décision ;
- des actions de communication et d'association auprès des élus, des collectivités, des usagers de la mer, ou de personnes intéressées en vue d'une bonne cohabitation entre les différents usages et enjeux.
- des actions de communication et d'association auprès du grand public pour garder ce dernier informé afin d'éviter une perte d'acceptabilité sur les projets.

Sur la zone Fécamp-Grand-Large (FGL)

La zone FGL va être la première zone à faire l'objet d'un appel d'offres (AO 10), aussi la

concertation doit être engagée **au plus vite avec un volume d'actions suffisant** au regard des territoires potentiellement impactés.

Le développement de la zone ne nécessite pas de mener à priori de nouveaux travaux spécifiques avec les acteurs du territoire mais un confortement du projet via une communication des arguments ou enjeux pris en compte devrait permettre de conserver le lien et donc l'acceptabilité actuelle. Un accompagnement local en fonction des prises de positions lors des réunions publiques à venir pourra être envisagé.

À noter que l'information sur le devenir de la zone Albâtre Grand Large pourra être traitée lors des communications sur la zone FGL.

Sur la zone Roche-Douvres (RD)

Le développement éolien sur la zone RD fait encore l'objet de nombreuses incertitudes liées aux projets éoliens anglo-normands, à la zone de développement NAMO, dont le contour définitif n'est pas encore arrêté, et aux capacités de raccordement du réseau de transport d'électricité. Au regard du contexte éolien incertain dans le golfe normand-breton, le groupe de travail (GT) constitué avec les services NAMO, les îles anglo-normandes et RTE ont construit une feuille de route visant à aboutir pour mai 2025 à l'identification de tous les possibles, fin 2025 à un scénario de référence d'installation de l'éolien et fin 2026 à une solution de raccordement la plus pertinente.

Un séminaire de travail de ce GT est organisé les 29 et 30 avril à CAEN.

Temps forts du GT en 2025, le séminaire de travail avec les îles anglo-normandes est discuté depuis l'été 2024 pour donner une suite à la première réunion présentielle du GT qui s'était tenue en juin 2024 à Jersey.

L'objectif recherché du séminaire est la définition avec les services des îles anglo-normandes et la DREAL NAMO des différents scénarios de développement au sein du golfe normand-breton pour l'identification des points à dérisquer pour la construction d'un scénario de référence d'ici la fin d'année 2025 et le lancement des premières études de réseau.

Le séminaire doit se tenir début avril 2025 à Caen, un projet de déroulé est disponible en annexe.

Ce séminaire sera la base d'un nouveau travail à mener avec les parties prenantes des deux façades maritimes afin de correctement positionner les enjeux propres de chaque acteur au regard des scénarios identifiés.

Entre mai et décembre 2025 : rencontres avec les parties prenantes, effort de concertation à mettre en place.

Sur la zone Picard-Opale (PO)

Le développement éolien sur la zone PO reste hypothétique et ne sera décidé qu'à l'issue d'un nouveau cycle de révision de la SFM, le besoin en concertation et information est moindre mais attendu au vu de mobilisation locale lors du débat public.

Il est ainsi proposé :

- la conduite d'une réunion publique sur le littoral Picard pour la présentation de la décision

ministre ;

- une intervention au comité de gestion du Parc Naturel Marin (PNM), intervention qui pourrait être réitérée de façon annuelle en fonction des avancées des études environnementales sur le PNM et des études de l'observatoire de l'éolien en mer ;
- une intervention devant le Parlement de la Mer, intervention qui pourrait être réitérée de façon annuelle en fonction des thématiques portées par le Parlement de la Mer.

Moyens de communication

Pour accompagner l'effort de concertation décrit précédemment, les services de la DREAL travaillent à la mise au point de moyens et supports de communication :

- **Mise à jour du site internet oliennesenmer.fr** avec la mise au point de pages dédiées aux zones de développement FGL et RD – (Réalisé)
- Diffusion de **newsletters** régulières sur les zones de développement FGL et RD - une page d'inscription a été créée sur le site de la DREAL (<https://enqueteur.dreal-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=395569&lang=fr>) et relayée par une newsletter relative aux projets Centre-Manche (150 inscrits) ;
- Réalisation de **plaquettes** propres aux zones de développement FGL et RD – Plaquette sur FGL réalisée (en annexe) et en attente d'éléments plus aboutis sur BNE pour finalisation de la plaquette RD ;
- Réalisation de nouveaux **photomontages** – réalisé et consultable en ligne ;
- Visuels divers : kakémonos, cartes... - En cours de réalisation.

Cette phase de concertation continue relative à la mise à jour de la stratégie de façade maritime sera suivie à partir du 12 avril prochain de consultations dites « aval », lancées à compter de la réception de l'avis de l'Autorité environnementale, incluant notamment une participation du public par voie électronique (PPVE), la consultation des instances et autorités et le recueil de l'avis des Etats riverains de la façade.

Cette concertation « aval » sera conduite conformément aux modalités indiquées dans la note du 09 décembre 2024 des trois directions d'administration centrale (DGAMPA, DGALN et DEB) relative à la poursuite des processus de mise à jour des stratégies de façades maritimes et de planification de l'éolien en mer et de développement des zones de protection forte pour la biodiversité. La PPVE sera, elle, lancée au mois de juin 2025, à l'issue du processus de concertation continue, pour une durée de trois mois. Elle s'appuiera notamment sur les ressources matérielles et méthodologiques mises à disposition par les directions centrales.

Les consultations simultanées des instances et autorités seront menées à travers la consultation du CMF à l'automne 2025, tandis que les DAC conduiront la consultation des Etats riverains.

L'administrateur en chef
des affaires maritimes
Thierry CANTERI
Directeur inter-régional adjoint de la mer
Manche - Est Mer du Nord

Annexe 1 – Calendrier de concertation continue éolien en mer

Réalisé :

- 16/10/24 : Présidente SM Opération Grand Site des falaises d'Etretat – côte d'Albâtre
- 17/10/24: Région Normandie
- 20/11/24 : Collégiale des maires SM Opération Grand Site des falaises d'Etretat – côte d'Albâtre
- 29/11/24 : DG et Dir Flotte DFDS- Ligne Ferries Dieppe Newhaven
- 13/12/24 : Président et DG Agglomération côte d'Albâtre
- 17/12/24 : Présentation de la zone FGL en CNL 76
- 16/01/25 : Élus et service du conseil départemental Seine-Maritime (DGA Aménagement transport, D adj ports...)
- 21/01/25 : UNICEM
- 29/01/25 : CRPMEM Normandie
- 12/02/25 : Webinaire national « planification maritime »
- 26/02/24 : Région Normandie
- 28/02/25 : Réunion publique « Paluel »
- 06/03/25 : Conférence maritime et littoral (préfecture maritime)
- 06/03/25 : Réunion publique « Etretat »
- 07/03/25 : Conférence des maires CU Le Havre
- 07/03/25 : Réunion pêcheurs à Dieppe
- 10/03/25 : Webinaire façade Manche « planification maritime- focus pêche »
- 12/03/25 : Conseils municipaux de la Poterie-Antifer et Bénouville
- 18/03/25 : Réunion pêcheurs à Port en Bessin
- 19/03/25 : Réunion exploitants agricoles « Saint Juan de Bruneval »
- 20/03/25 : Réunion exploitants agricoles « Sainneville »
- 20/03/25: Webinaire façade Manche « planification maritime – focus Éolien »

À venir :

- 27 ou 28/03/25 : Comité Scientifique de Façade
- 28/03/25 : Réunion pêcheurs Fécamp
- 28/03/25 : Association « les amis d'Etretat »
- 28/03/25 : visio Jersey-Guernesey (en cours de recalage)
- 29-30/04/25 : séminaire Anglo-Normand à CAEN (voir annexe)
- 13/05/25 : Comité pour le Développement du Tourisme et des Sports Nautiques sur le littoral de Seine-Maritime (CTSN)

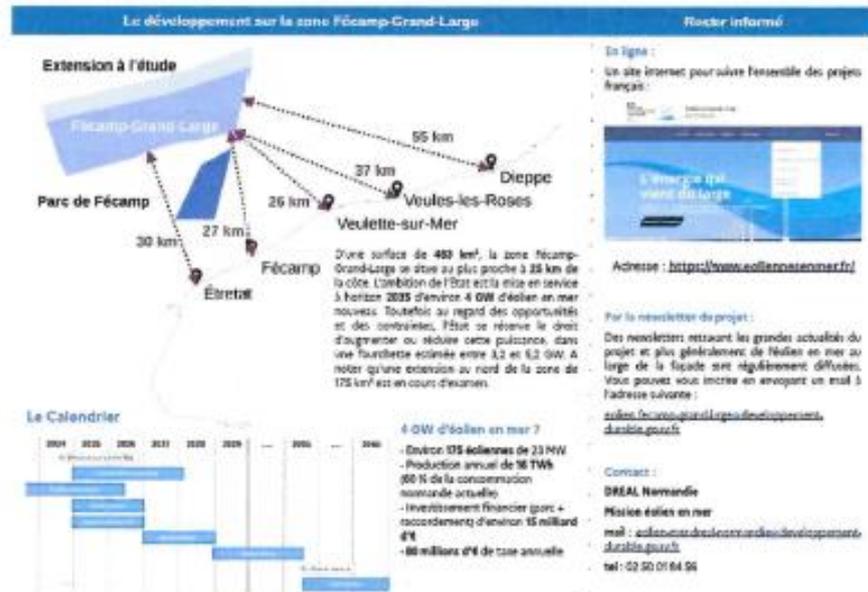
À programmer :

- Bilatérales (en attente de réponse) : FNE Normandie, Agglo Dieppe-maritime- Communes du Tilleul, Étretat
 - Réunion publique littoral Picard
 - fin printemps et/ou automne 2025 : Deux/Trois réunions publiques sur FGL
 - 1^{er} semestre 25 : réunions publiques – à définir avec les services NAMO
- rencontre collectivité, élus (Bretagne - faisant face aux projets RD et BNE)
rencontre collectivités, élus Manche, usagers de la mer pour information en contextualisation des projets

Annexe 2 – Déroulé prévisionnel du séminaire anglo-normand

Jour 1 : développement éolien		
9h30-10h	DREAL Normandie	Accueil café
10h-11h30		Mise à jour de l'avancée des projets de parcs éoliens de chacun dans le golfe Normand-Breton Focus étude en cours et à venir sur zone côté français
11h30-12h30		Échange sur les scénarios de déploiement éolien dans le golfe Normand-Breton => validation des données d'entrée pour l'étude de sensibilité de RTE Définition d'une feuille de route des travaux à mener en 2025 pour la définition d'un scénario de référence en fin d'année
12h30-13h30		Pause déjeuner à la DREAL
13h30-14h	Transfert	
14h-14h30	Base de maintenance de Courseulles (Oistreham)	Présentation du projet éolien de Courseulles
14h30-15h30		Visite de la base de maintenance
15h45-17h		Présentation des pratiques françaises en termes de cohabitation des usages
17h-17h30	Transfert	
17h30-18h30	Passage à l'Hôtel Quartier libre sur la promenade de Bernières « Exposition sur l'éolien en mer »	
18h30-20h30	Salle de la Mer Bernières	Temps convivial avec des acteurs normands de la filière pour échanges divers <i>à confirmer</i>
Jour 2 : le raccordement d'un parc éolien en mer		
9h-9h30	Poste de Tourbe	Accueil café devant le poste
9h30-10h30		Visite du poste de Tourbe et de sa station de conversion
10h30-10h45	Transfert (salle à trouver, Bellengreville, Secqueville ?)	
10h45-12h	?	Présentation des ouvrages d'un raccordement, le chantier Présentation de l'étude de sensibilité
12h-12h30		Conclusion du séminaire
12h30-13h30	Pause déjeuner	12h30-13h30
Fin		

Annexe 3 – Visuel de la plaquette FGL



Les missions de l'État

Planifier

Afin d'assurer un développement de l'éolien en mer en harmonie avec son environnement, l'État veille à la cohérence entre les politiques de transition énergétique et de préservation du milieu marin au moyen des divers documents de planification :

- en matière d'énergie : la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;
- en matière de milieu marin la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et les documents stratégiques de façade (DSF).

Développer

L'État initie, déconstruit le développement de chaque projet de parc éolien en mer en conduisant, le cas échéant, la participation du public, et en pilotant la réalisation des études techniques et environnementales. Le projet est ensuite confié à un opérateur privé à l'issue d'un appel d'offres.

Contrôler & Suivre

Une fois le projet confié à un opérateur privé, l'État reste impliqué et instruit les demandes d'autorisation, contrôle les engagements de l'opérateur et opère le suivi du projet au travers des différents comités et instances que l'État préside.

Capitaliser

L'observatoire de l'éolien créé en 2022 et doté de 50 millions d'euros sur ses trois premières années a pour mission de :

- regrouper, diffuser les études et données existantes sur l'éolien en mer ainsi que la retour d'expériences des parcs étrangers en fonctionnement ;
- définir et piloter un programme de travail d'acquisition de connaissances (données naturalistes et impacts).

L'éolien en Mer sur la façade MEMN

La façade MEMN est actuellement la première façade métropolitaine en matière de développement éolien avec 11,5 GW de puissance déjà décidés.

Carte de l'éolien sur la façade MEMN

Les parcs

Parc	Puissance	Surface	Mise en service
Fécamp	0,8 GW	80 km ²	2021
Coudeville	0,45 GW	90 km ²	2023
Dieppe-les-Épées	0,8 GW	85 km ²	2024
Dunkérque	0,9 GW	90 km ²	2024
Caraix-Manche 1	1 GW	183 km ²	2025
Caraix-Manche 2	1,8 GW	223 km ²	2025

Les zones de développement

Zone	Puissance Cible	Surface	Mise en service
Fécamp-Grand-Large	4 GW	483 km ²	2026
Flechas-Droives	3 GW	806 km ²	2040
Picardie-Océan*	0,6 GW	71 km ²	2050
Alsace-Grand-Large*	0,6 GW	121 km ²	2050

* Mise au développement, si les conditions techniques le permettent.

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDE

L'ÉNERGIE QUI VIENT DU LARGE

Éolien en mer, un atout pour lutter contre le changement climatique et développer durablement l'économie maritime de l'Europe.

Développement éolien sur la zone Fécamp Grand Large

Janvier 2025

Copies :

- DGAMPA/SDPM
- Préfectures de Région : Normandie, Hauts de France
- Préfecture maritime
- DREAL : Normandie, Hauts de France
- DDTM : Manche, Calvados, Seine-Maritime, Somme, Pas de Calais, Nord
- Membres de la commission administrative de façade Manche Est mer du Nord

